



**DONNER  
LE GOÛT  
DU QUÉBEC**

# MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU HOMARD D'AMÉRIQUE



# **MONOGRAPHIE**

**DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU HOMARD D'AMÉRIQUE**

# Monographie de l'industrie québécoise du homard d'Amérique

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales  
Direction des analyses et des politiques

200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> Étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100 poste 3386  
Télécopieur : 418 380-2182  
Internet : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

## Coordination

Direction des analyses et des politiques

## Recherche et rédaction

Rabia Sow

## Collaboration à la recherche, à la rédaction et à la révision

Danielle Hébert  
Christine Lavoie  
Françoise Nicol  
Jean-Michel Poulin

## Révision linguistique

Sylvie Émond - L'Espace-mots

## Couverture

Direction des communications, MAPAQ

Dépôt légal – 2012  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-64143-8 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-64142-1 (version PDF)

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. LA BIOLOGIE, LA GESTION DE LA PÊCHE ET L'ÉTAT DES STOCKS .....	2
1.1 La biologie du homard américain.....	2
1.1.1 <i>Le cycle de vie</i> .....	2
1.1.2 <i>La croissance et la reproduction</i> .....	2
1.1.3 <i>Le recrutement</i> .....	3
1.2 La gestion de la pêche au homard au Québec.....	3
1.2.1 <i>La compétence gouvernementale</i> .....	3
1.2.2 <i>L'approche de conservation</i> .....	4
1.2.3 <i>L'accès à la pêche</i> .....	4
1.2.4 <i>Les divisions de pêche</i> .....	5
1.2.5 <i>Les mesures de gestion au Québec</i> .....	5
1.3 L'état des stocks .....	7
1.3.1 <i>Les Îles-de-la-Madeleine</i> .....	7
1.3.2 <i>La Gaspésie</i> .....	7
1.3.3 <i>La Côte-Nord</i> .....	8
2. LA CAPTURE.....	9
2.1 Les débarquements.....	9
2.1.1 <i>Les débarquements dans l'est du Canada</i> .....	9
2.1.2 <i>Les débarquements au Québec</i> .....	11
2.2 La situation des pêcheurs et de la flottille .....	13
2.2.1 <i>Les pêcheurs du Québec</i> .....	13
2.2.2 <i>Les bateaux</i> .....	14
2.2.3 <i>Les ports de débarquement</i> .....	15
2.2.4 <i>La rentabilité des entreprises de pêche</i> .....	16
3. LA TRANSFORMATION .....	18
3.1 Les acheteurs .....	19
3.2 Les usines autorisées à transformer le homard au Québec .....	19
3.3 Les expéditions des usines de transformation en régions maritimes du Québec .....	20
3.4 Les produits du homard.....	21
3.5 La destination des ventes des entreprises de transformation.....	22
3.6 La transformation du homard dans les provinces maritimes.....	23
4. LA DISTRIBUTION ET LA COMMERCIALISATION.....	25
4.1 Le circuit de distribution et la mise en marché du homard au Québec.....	25
4.2 Le Plan conjoint des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine .....	27
4.3 L'évolution des prix au débarquement .....	27
4.4 L'évolution des prix sur le marché.....	29

5. LA DEMANDE ET LES MARCHÉS .....	31
5.1 Le marché intérieur .....	31
5.1.1 <i>Le marché canadien</i> .....	31
5.1.2 <i>Le marché québécois</i> .....	32
5.1.3 <i>Les importations</i> .....	33
5.2 Les exportations et les marchés .....	36
5.2.1 <i>Les exportations</i> .....	36
5.2.2 <i>Les principaux marchés d'exportation pour le homard</i> .....	38
6. LES TENDANCES ET PERSPECTIVES.....	41
6.1 Le secteur de la capture .....	41
6.2 Le secteur de la transformation.....	43
6.3 Les marchés .....	43
CONCLUSION .....	45
BIBLIOGRAPHIE .....	46
ANNEXES .....	48

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau I :	Nombre de permis de pêche au homard délivrés au Québec en 2000 et en 2011 .....	4
Tableau II :	Principales mesures de gestion de la pêche au homard au Québec, en 2002 et 2011 .....	6
Tableau III :	Débarquements mondiaux de homard américain en 2009 .....	9
Tableau IV :	Principales espèces marines débarquées au Québec de 2008 à 2010 .....	11
Tableau V :	Débarquements moyens pour les périodes 1990-1999 et 2000-2010, en quantité et en valeur .....	12
Tableau VI :	Flottes actives dans le secteur de la pêche au homard de 2008 à 2010 .....	13
Tableau VII :	Revenus des entreprises spécialisées dans la pêche au homard de 2008 à 2010 .....	14
Tableau VIII :	Caractéristiques des bateaux utilisés pour la pêche au homard en 2010 .....	14
Tableau IX :	Quantité de homard débarqué dans les principaux ports du Québec, de 2008 à 2010 .....	15
Tableau X :	Résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie pour 2004 et 2007 .....	16
Tableau XI :	Valeur des expéditions de homard des usines de transformation et importance de la région de 2005 à 2009 .....	21
Tableau XII :	Quantité et valeur des produits du homard issus des établissements de transformation en régions maritimes du Québec, de 2007 à 2010 .....	22
Tableau XIII :	Débarquements de homard selon les catégories d'acheteur au Québec, entre 2008 et 2010 .....	26
Tableau XIV :	Part des crustacés dans la consommation apparente de poissons et fruits de mer, de 1999 à 2007 .....	31
Tableau XV :	Dépenses des Québécois en poissons et fruits de mer dans la grande distribution au détail, en 2009 et 2010 .....	32
Tableau XVI :	Taux de rendement dans la transformation de homard dans les usines en régions maritimes, de 2003 à 2009 .....	35

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Carte des zones de pêche au homard au Québec.....	5
Figure 2 :	Quantités de homard débarquées au Canada entre 1990 et 2009 .....	10
Figure 3 :	Valeur des débarquements de homard au Canada entre 1990 et 2009.....	10
Figure 4 :	Débarquements de homard dans l'est du Canada, en valeur et en quantité, de 1990 à 2010.....	12
Figure 5 :	Expéditions de homard d'Amérique des usines dans les régions maritimes du Québec, de 1997 à 2010 .....	20
Figure 6 :	Destination des expéditions de homard des entreprises de transformation dans les régions maritimes du Québec, de 2004 à 2010 .....	23
Figure 7 :	Principaux acteurs de la distribution du homard au Québec.....	25
Figure 8 :	Prix moyen au débarquement pour les provinces du Québec et de l'Atlantique, de 1991 à 2010.....	27
Figure 9 :	Quantité de homard pêchée et prix moyen au débarquement aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, de 1995 à 2010 .....	28
Figure 10 :	Prix moyen mensuel du homard vivant de 1 lb (FOB Nouvelle-Angleterre), de 2004 à 2011.....	29
Figure 11 :	Prix moyen du homard vivant de 2 lb (FOB Nouvelle-Angleterre), de 2004 à 2011 .....	29
Figure 12 :	Taux de change du dollar canadien .....	30
Figure 13 :	Importations canadiennes de homard de 1995 à 2010 .....	33
Figure 14 :	Importations québécoises de homard de 1995 à 2010 .....	34
Figure 15 :	Exportations canadiennes de homard de 1995 à 2010 .....	36
Figure 16 :	Exportations québécoises de homard de 1995 à 2010.....	37
Figure 17 :	Principaux pays importateurs de homard congelé, sur le plan de la valeur, en 2007.....	38
Figure 18 :	Principaux pays importateurs de homard frais ou vivant, sur le plan de la valeur, en 2007 .....	38
Figure 19 :	Prix moyen du homard et captures au Québec de 1985 à 2011 .....	41
Figure 20 :	Prix du pétrole brut (WTI et Brent) de 2000 à 2011.....	42
Figure 21 :	Évolution mensuelle du prix du homard de 1 lb (\$ US/lb – FOB Nouvelle-Angleterre) de 2009 à 2011 .....	44

## AVANT-PROPOS

Cette monographie a été réalisée par la Direction des analyses et des politiques de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), à la demande de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Elle vise à soutenir la réflexion des acteurs concernés par l'examen du Plan conjoint des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine.

Le document dresse un portrait de l'industrie québécoise du homard d'Amérique qui a été pêché dans le golfe du Saint-Laurent. Les sujets abordés concernent notamment la gestion, la capture, la transformation et la commercialisation du homard d'Amérique au Québec.

Les travaux s'appuient sur les données économiques disponibles pour la période de 2000 à 2010. Les données canadiennes sur les débarquements et la transformation proviennent des statistiques du ministère des Pêches et des Océans (MPO). Les statistiques sur les débarquements et la transformation en 2010 sont préliminaires actuellement. En ce qui a trait aux données mondiales sur les captures et la transformation, elles sont tirées de la base de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Quant aux données canadiennes sur les échanges commerciaux, elles sont publiées par Statistique Canada.

Les annexes jointes au document fournissent, sous forme de tableaux, des données statistiques sur le homard comme complément d'information aux lecteurs.

## INTRODUCTION

On trouve des homards dans plusieurs régions du monde. Ceux-ci peuvent être séparés en deux classes : les **homards avec pinces** (le homard d'Amérique, le homard européen, la langoustine et l'écrevisse) et les **homards sans pinces** (la langouste et la cigale de mer).

Le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) vit le long des côtes de l'est du Canada et des États-Unis. Il est réparti dans tout l'Atlantique Nord-Ouest, à partir des eaux profondes de la Caroline du Nord jusqu'à Terre-Neuve et au sud du Labrador. Les plus grandes populations sont concentrées dans le golfe du Maine et dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Le homard adulte fréquente, de préférence, les fonds rocheux offrant des abris, mais on le trouve aussi sur des fonds sableux ou même vaseux. Les concentrations commerciales se trouvent généralement à des profondeurs inférieures à 35 mètres (m). Le homard se déplace vers des eaux moins profondes et plus chaudes au printemps et au début de l'été, et vers des eaux plus profondes et moins turbulentes à l'automne.

Le homard d'Amérique compte parmi les crustacés qui vivent le plus longtemps. Certains individus peuvent atteindre 50 ans. Il est aussi un des plus gros crustacés marins, mesurant jusqu'à 60 centimètres (cm) et pesant plus de 18 kilogrammes (kg).

Le homard est le fruit de mer du Canada dont la valeur à l'exportation est la plus élevée. Les débarquements au Canada se maintiennent aux plus hauts niveaux enregistrés depuis cent ans, et la tendance à la hausse se poursuit depuis quelques décennies.

Il existe plus de 45 zones de pêche au homard au Canada, réparties dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Dans l'ensemble, les populations de homard du Canada sont en bonne santé et sont gérées de façon durable.

# 1. LA BIOLOGIE, LA GESTION DE LA PÊCHE ET L'ÉTAT DES STOCKS

## 1.1 La biologie du homard américain<sup>1</sup>

### 1.1.1 *Le cycle de vie*

Le homard amorce sa vie par une phase larvaire planctonique qui dure environ trois semaines. La larve passe alors par trois stades et devient ensuite une postlarve (stade IV). Elle a alors l'apparence d'un homard adulte, mais ne mesure que 10 millimètres (mm) de longueur. Au terme de la phase planctonique, la postlarve quitte les eaux de surface pour s'établir sur les fonds et commence son existence benthique. Elle s'installe dans des habitats côtiers offrant de nombreux espaces pour s'abriter (pouponnières).

Les homards des premiers stades benthiques sont très dépendants de la nature du substrat pour leur survie et se trouvent là où les abris existent déjà. On les observe principalement sur des substrats de graviers et de galets, mais aussi sur des lits de moules et d'algues macroscopiques, où ils mènent une existence cryptique. Ils se distribuent en majeure partie dans l'infralittoral, à moins de 10 m de profondeur.

La qualité des habitats est déterminante pour le succès de l'établissement benthique et du recrutement futur. Le homard quitte la pouponnière lorsqu'il atteint une taille d'environ 40-50 mm de longueur de carapace (LC) et que les abris sont trop étroits. Il se met à explorer de plus en plus loin pour trouver de nouveaux abris. C'est pendant les périodes de son cycle de vie où le homard subit une transformation que la mortalité naturelle est la plus élevée. Celle-ci est importante chez les larves en dérive à cause de la prédation, principalement par les poissons, et des courants qui les entraînent dans des zones peu favorables.

### 1.1.2 *La croissance et la reproduction*

La taille (ou l'âge) et le sexe du homard ont une incidence sur sa mue, tout comme la température et les conditions alimentaires. Les femelles grossissent moins vite que les mâles. Dans le golfe du Saint-Laurent, il faut de 15 à 20 mues pour qu'un homard atteigne la taille minimale réglementaire, au bout de 6 à 9 ans. L'accouplement des homards a lieu immédiatement après la mue de la femelle et les œufs sont pondus environ un an plus tard. Les œufs se développent dans la partie ventrale de la femelle (femelle œuvée) pendant 9 à 12 mois.

La taille de maturité des homards varie en fonction des zones dans l'Atlantique. On l'estime à 71 mm dans le sud du golfe du Saint-Laurent, à 82 mm dans certaines zones autour de Terre-Neuve-et-Labrador, à 82 mm autour de la Gaspésie, à 82-84 mm dans les zones du sud et du nord des Îles-de-la-Madeleine, à 94 mm autour d'Anticosti et à plus de 102 mm dans la baie de Fundy et dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

---

<sup>1</sup> Source : Ministère des pêches et des Océans « le monde sous-marin – Homard d'Amérique ». [En ligne]: [www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/uww-msm/articles/americanlobster-homarddamerique-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/uww-msm/articles/americanlobster-homarddamerique-fra.html). Consulté le 30 Août 2011.

La différence de taille à maturité est un facteur important dans l'établissement de la taille minimale légale de la carapace. Les mâles deviennent matures à une taille inférieure à celle des femelles. La taille permet de déterminer le moment de la reproduction et d'établir le nombre et la qualité des œufs pondus. Le nombre d'œufs pondus augmente de façon exponentielle avec la taille. Les femelles multipares (ayant pondu plusieurs fois) produisent généralement des œufs de meilleure qualité que les femelles primipares (pondant pour la première fois). De façon générale, les femelles ont un cycle de reproduction de deux ans; elles pondent une année et muent l'année suivante.

### ***1.1.3 Le recrutement***

La production d'œufs est cruciale pour la productivité du homard, mais on ne connaît pas le nombre minimal d'œufs nécessaire pour assurer un bon recrutement. Toutefois, le maintien d'une production adéquate d'œufs demeure un objectif important de nombreux plans de gestion du homard. Le succès du recrutement dépend de facteurs environnementaux qui changent d'année en année et d'une région à l'autre (courants, température de l'eau, disponibilité de la nourriture et prédation).

## **1.2 La gestion de la pêche au homard au Québec**

La pêche au homard est compétitive. De plus, contrairement à la majorité des espèces marines pêchées au Québec, aucun contingent n'est imposé pour cette espèce. La pêche au homard est réglementée à l'aide de mesures de contrôle des intrants (nombre de permis et de casiers, et durée de la saison de pêche) et de mesures d'échappement (taille minimale et interdiction de conserver des femelles œuvées).

### ***1.2.1 La compétence gouvernementale***

Les activités de pêche sont soumises à la Loi sur les pêches (LRC [1985]) et à ses règlements, plus particulièrement le Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985. Ceux-ci fournissent les moyens nécessaires à la conservation et à la protection des ressources halieutiques de même qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Ils permettent au MPO d'élaborer et d'appliquer des plans de gestion des pêches pour les différentes espèces en précisant le nombre de permis de pêche délivrés, les contingents, la nature et le nombre d'engins de pêche, les périodes de pêche ainsi que toute autre condition relative à l'effort de pêche.

Dans le cas des Îles-de-la-Madeleine, le comité consultatif local du homard de la zone 22 tient un rôle important dans la définition des orientations et des objectifs de gestion pour l'espèce. Il est composé de représentants des pêcheurs, notamment le porte-parole de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine, de personnes-ressources, de représentants du MAPAQ, de représentants des acheteurs et des producteurs locaux nommés par l'Association québécoise de l'industrie de la pêche ainsi que des différentes directions du MPO. Le Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP) permet de cerner les principaux objectifs et les principales exigences de la pêche au homard dans la zone 22 ainsi que les mesures de gestion qui seront utilisées pour atteindre ces objectifs durant la période couverte par ce plan. Le PGIP qui est actuellement en œuvre couvre la période de 2010 à 2014.

### 1.2.2 L'approche de conservation

Les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie ont commencé à mettre en œuvre les recommandations du rapport de 1995 du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques avant même que le MPO demande de doubler le nombre d'œufs par recrue<sup>2</sup>. Non seulement les pêcheurs ont atteint cet objectif du MPO en haussant la taille minimale réglementaire de 6-7 mm sur une période de 7 à 8 ans, mais ils ont également réussi à augmenter le poids moyen des homards débarqués et, par conséquent, à accroître la valeur marchande moyenne des ressources.

Depuis 2006, tout accroissement possible de l'effort de pêche est restreint, aux Îles-de-la-Madeleine, par la diminution de la taille et du nombre de casiers par permis ainsi que par la réduction de la période de pêche. En Gaspésie, les mesures en place sont une baisse de 250 à 235 casiers ainsi qu'une autorationalisation de la flottille de pêche à l'aide d'un programme de rachat d'entreprises de pêche.

Ces restrictions sont venues s'ajouter aux mesures déjà existantes de réduction de l'effort de pêche mises en place par le passé, telles que l'interdiction de pêcher le dimanche et l'élimination des gros casiers.

Malgré toutes les mesures appliquées, l'industrie et le MPO conviennent qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer davantage la durabilité de la pêche au Québec.

### 1.2.3 L'accès à la pêche

Pêches et Océans Canada gère 41 zones de pêche au homard (39 zones côtières, une zone hauturière et une zone fermée comme mesure de conservation)<sup>3</sup>. On compte près de 9 900 pêcheurs titulaires de permis de pêche au homard au Canada atlantique et au Québec.

Au tableau 1, on remarque que plus de la moitié des permis sont délivrés aux pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Le nombre de permis de pêche délivrés dans les différentes zones de pêche au homard du Québec est passé de 649 en 2000 à 629 en 2011. Il est demeuré stable à 325 aux Îles-de-la-Madeleine, alors qu'il est passé de 103 à 100 sur la Côte-Nord et de 221 à 204 en Gaspésie. Cela illustre les efforts déployés pour réduire la capacité de pêche.

Tableau I  
Nombre de permis de pêche au homard délivrés au Québec en 2000 et en 2011

	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie	Côte-Nord	Total
2000	325	221	103	649
2011	325	204	100	629

Source : MPO – Région du Québec

2. Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, *Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique*, juillet 2007.

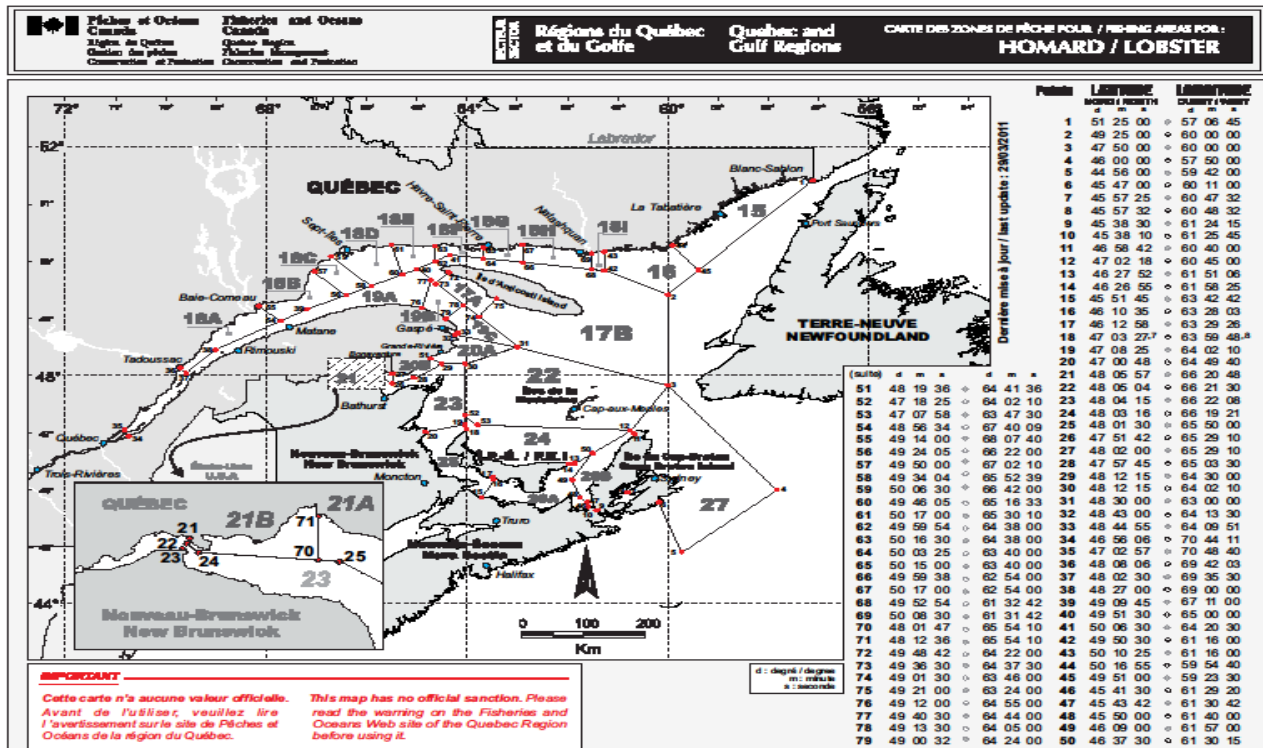
3. Pêches et Océans Canada, « Durabilité des pêches : le homard », [En ligne] : [www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/sustainable-durable/fisheries-peches/lobster-homard-fra.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/sustainable-durable/fisheries-peches/lobster-homard-fra.htm), consulté le 30 août 2011.

### 1.2.4 Les divisions de pêche

Les 41 zones de pêche au homard (ZPH) du Canada atlantique sont réparties dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Chaque zone a une saison de pêche distincte qui varie de huit semaines à huit mois.

Il y a 8 ZPH au Québec, soit les zones 15 à 22. Les ZPH 15, 16 et 18 se trouvent sur la Côte-Nord, et la zone 17 entoure Anticosti. Quant aux zones 19 à 21, elles sont situées en Gaspésie. La zone 22 est la zone de pêche au homard des Îles-de-la-Madeleine et compte parmi les plus productives.

Figure 1 - Carte des zones de pêche au homard au Québec



Source : MPO – Région du Québec

### 1.2.5 Les mesures de gestion au Québec

La gestion de la pêche au homard se fait par un contrôle de l'effort de pêche qui impose des limites sur le nombre de permis, sur le nombre et la grosseur des casiers et sur la durée de la saison de pêche. Les principales mesures de gestion en vigueur sont les suivantes :

- Limitation de la durée de la saison de pêche avec des dates d'ouverture et de fermeture;
- Taille minimale de capture de 82 à 83 mm selon la zone de pêche;
- Limitation du nombre maximal de casiers en fonction de la zone;
- Limitation du nombre de gros casiers;

- Événements d'échappement sur les casiers;
- Limitation du nombre de casiers par ligne et du nombre maximal de lignes;
- Mise en place d'heures de pêche;
- Remise à l'eau obligatoire des femelles œuvées;
- Interdiction de lever et d'appâter les casiers plus d'une fois par jour;
- Journal de bord obligatoire.

Au Québec, la pêche au homard est une pêche printanière dont la durée varie de 9 à 12 semaines, selon les zones. La saison commence avec la disparition des glaces, entre la fin du mois d'avril et le début du mois de mai. Elle se termine généralement avant la mue du homard au courant du mois de juillet.

La taille minimale de capture est passée de 64 à 76 mm entre 1953 et 1957. Elle est demeurée à 76 mm jusqu'en 1997. Cette année-là, les plans de conservation mis en place prévoyaient une augmentation de 1 à 2 mm de la taille minimale afin de doubler la production d'œufs par recrue par rapport à 1996. En 2002, la taille minimale était de 81 mm pour la Gaspésie, de 82 mm pour les Îles-de-la-Madeleine, de 80 mm sur la Côte-Nord et de 82 mm pour Anticosti. En 2011, elle atteignait entre 82 et 83 mm en Gaspésie et sur la Côte-Nord ainsi que 83 mm aux Îles-de-la-Madeleine et à Anticosti.

Le nombre maximal de casiers standards par pêcheur est limité à 250 en Gaspésie et sur la Côte-Nord, sauf dans le cas des zones 20 et 21 en Gaspésie, où la limite se situe à 235. Dans la zone 22 aux Îles-de-la-Madeleine, ce nombre est de 282 casiers et dans la zone 17 (Anticosti), il est maintenu à 300. Depuis 1995, l'utilisation de casiers plus gros que les casiers standards est également limitée, voire interdite. Le maximum de gros casiers est de 210 dans la zone 17 et de 175 dans les autres zones, sauf aux Îles-de-la-Madeleine, où leur utilisation est interdite.

En plus des limites de nombre et de taille de casiers, la présence d'événements d'échappement est obligatoire depuis 1994 afin de réduire la prise de homard de taille non commerciale.

**Tableau II**  
Principales mesures de gestion de la pêche au homard au Québec, en 2002 et 2011

Région	ZPH	Taille minimale (mm)		Nombre maximal de casiers standards		Nombre maximal de gros casiers	
		2002	2011	2002	2011	2002	2011
Îles-de-la-Madeleine	22	82	83	300	282	Interdit	
Gaspésie	19	81	83	250	250	175	175
	20 et 21	81	82	250	235	175	175
Côte-Nord	15 et 16	80	82	250	250	175	175
	18	80	83	250	250	175	175
Anticosti	17	82	83	300	300	210	210

Source : MPO – Région du Québec

Les mesures de gestion instaurées dans les provinces maritimes et à Terre-Neuve-et-Labrador sont sensiblement les mêmes que celles du Québec. Les différences concernent principalement la taille

minimale de capture, la saison de pêche et le nombre maximal de casiers utilisés. La taille minimale de capture varie actuellement entre 71 et 86 mm selon les zones de pêche des provinces maritimes et de Terre-Neuve-et-Labrador.

### 1.3 L'état des stocks

L'évaluation de l'état des stocks est menée par le MPO et basée sur l'examen d'indicateurs d'abondance, de pression de pêche et de productivité des stocks, ainsi que par des indicateurs démographiques.

La plus récente évaluation de l'état des stocks de homard pour les différentes zones de pêche du Québec date de l'hiver 2009. Elle décrit la situation pour 2008<sup>4</sup> ainsi que les changements observés au cours de la période 2004-2008. La prochaine évaluation sera effectuée au début de l'année 2012.

#### 1.3.1 Les Îles-de-la-Madeleine

La dernière évaluation a montré que les indicateurs d'abondance étaient demeurés élevés de 2006 à 2008. Les indicateurs de productivité, quant à eux, étaient tous positifs. On note, également, de 2006 à 2008, un nombre de femelles œuvées et une production d'œufs estimée plus élevés qu'avant l'augmentation de la taille minimale de capture. Les indicateurs démographiques montrent que la taille moyenne des homards capturés (longueur de carapace) s'est stabilisée depuis 2003 à un niveau supérieur d'environ 6-7 mm à la taille moyenne observée avant l'augmentation de la taille minimale de capture, avec un poids moyen supérieur d'environ 25 %.

Malgré les efforts accomplis et les signes positifs, il apparaît nécessaire d'améliorer la structure de la taille des stocks. Il est donc important de poursuivre le projet de réduction de l'effort de pêche mis en œuvre en 2006.

#### 1.3.2 La Gaspésie

De 2006 à 2008, les indicateurs d'abondance ont été en général assez semblables à ceux de 2005. Par contre, les débarquements de 2008 étaient plus élevés (+ 11,5 %) qu'en 2005, mais sous la moyenne de la période 1984-2007. La majorité des débarquements de 2008 provenaient de la zone 20 (94 %), alors que les zones 19 et 21 comptaient pour 3,6 % et 2,4 % des débarquements. Les indicateurs de productivité des stocks sont demeurés positifs de 2006 à 2008. Quant à l'abondance de femelles œuvées dans la zone 20, elle est demeurée plus élevée qu'avant l'augmentation de la taille minimale de capture. Les indicateurs démographiques dans la zone 20 montrent que la taille moyenne des homards capturés s'est stabilisée après 2004, mesurant de 6 à 7 mm de plus que la taille moyenne observée avant l'augmentation de la taille minimale de capture. Ils indiquent également un poids supérieur d'environ 25 %.

Malgré les efforts accomplis et les quelques signes positifs, d'importantes améliorations à la structure de la taille des stocks apparaissent nécessaires dans la ZPH 20. L'effort de pêche dans la ZPH 21-B est

---

4. Pêches et Océans Canada. Secrétariat canadien de consultation scientifique :

– *Avis scientifique 2009/013* « Évaluation des populations de homard aux Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22) en 2008 »;

– *Avis scientifique 2009/017* « Évaluation des populations de homard en Gaspésie (ZPH 19, 20 et 21) en 2008 »;

– *Avis scientifique 2009/047* « Évaluation des populations de homard de la Côte-Nord (ZPH 15, 16 et 18) et d'Anticosti (ZPH 17) en 2008 ».

demeuré sous les niveaux historiques, comme il avait été recommandé. De plus, le taux de capture pour la pêche de subsistance (automne) est stable depuis 2004. Il est recommandé de maintenir la taille minimale de capture à 82 mm et de poursuivre la limitation de l'effort de pêche de façon à ce que celui-ci reste sous les niveaux historiques pour la ZPH 21-B.

### *1.3.3 La Côte-Nord*

Les débarquements sur la Basse-Côte-Nord dans les ZPH 15 et 16 sont à la baisse depuis le début des années 2000. L'indice de l'effort de pêche a aussi diminué entre 2000 et 2008. Par contre, les débarquements provenant d'Anticosti (ZPH 17) ont augmenté entre 2004 et 2008 après une période de diminution marquée (50 %) de 1999 à 2004. Dans les zones 15 et 16, la taille moyenne des homards a continué à croître, même après la fin de l'augmentation de la taille minimale de capture en 2005. La longueur de carapace atteignait 92,4 mm en 2008 par rapport à 91,1 mm en 2005. À Anticosti, les structures de la taille du homard sont caractérisées par la présence de grands individus. La proportion de homards de très grande taille (LC supérieure ou égale à 127 mm) est passée de 2 % en 2004 à 7 % en 2008.

Les populations de homard de la Basse-Côte-Nord et d'Anticosti se caractérisent par une croissance lente et une maturité sexuelle tardive (LC de 92 à 94 mm). Elles sont probablement plus vulnérables à la surexploitation en raison d'une productivité plus faible qu'ailleurs et il est possible que leur taille ait diminué encore davantage à cause de l'environnement plus froid des dernières années. Il est donc important de maintenir de faibles taux d'exploitation dans ces régions ainsi qu'une taille minimale de capture qui se rapproche de la taille à maturité sexuelle. Dans le contexte actuel, les pêcheurs capturent aussi des homards immatures.

## 2. LA CAPTURE

### 2.1 Les débarquements

Les débarquements mondiaux de homard américain s'établissaient à 101 104 tonnes en 2009. Ils se partageaient entre deux pays, soit le Canada (56 554 tonnes) et les États-Unis (44 550 tonnes). Au Québec, pour la même période, les captures s'élevaient à 3 505 tonnes, ce qui représente respectivement 6 % et 3 % des débarquements canadiens et mondiaux.

Tableau III  
Débarquements mondiaux de homard américain en 2009

Pays	Province ou État	Débarquements (tonnes)
Canada	Nouvelle-Écosse	30 422
	Île-du-Prince-Édouard	10 224
	Nouveau-Brunswick	9 904
	Québec	3 505
	Terre-Neuve-et-Labrador	2 499
États-Unis	Maine	35 832
	Massachusetts	5 280
	New Hampshire	1 354
	Rhode Island	1 285
	Autres États américains <sup>1</sup>	801
<b>Total</b>		<b>101 104</b>

Source : National Marine Fisheries Service, Fisheries Statistics Division, Silver Spring, MD  
MPO – Région du Québec.

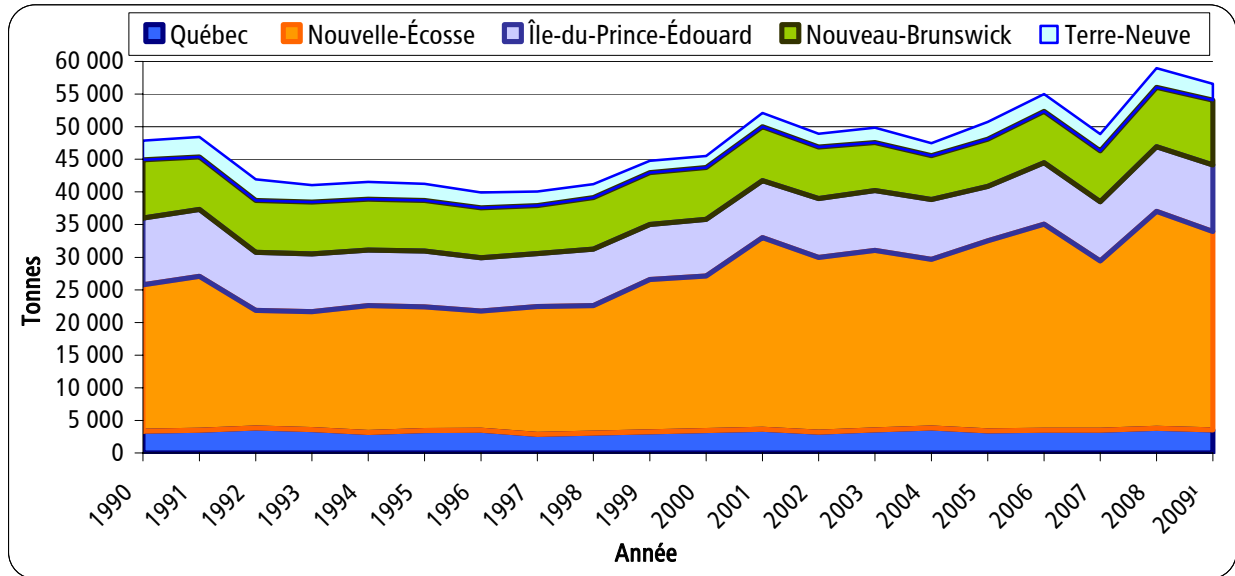
1. New York, Connecticut, New Jersey, Maryland, Virginie, Delaware

#### 2.1.1 Les débarquements dans l'est du Canada

Au Canada, le homard est pêché et transformé dans les cinq provinces de l'Atlantique, soit la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec. La majeure partie des activités ont lieu sur la plateforme néo-écossaise, dans la baie de Fundy et dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Plus de la moitié des débarquements canadiens s'effectuent dans ces zones. Ceux-ci se font surtout durant deux périodes de l'année, soit au printemps (mai et juin) et au début de l'hiver (décembre).

La figure 2 illustre l'évolution des captures de homard dans l'est du Canada entre 1990 et 2009. Les débarquements canadiens de homard ont subi d'importantes fluctuations depuis les années 1970. Ils ont crû au cours des années 1970 et 1980 pour atteindre un sommet en 1991 avec 48 450 tonnes de homard débarquées au Canada. Les captures ont baissé par la suite, pour se stabiliser en moyenne à 40 000 tonnes pendant les années 1990. Elles ont amorcé un nouveau cycle de croissance au début des années 2000 pour atteindre un autre sommet de 58 983 tonnes en 2008.

Figure 2 – Quantités de homard débarquées au Canada entre 1990 et 2009

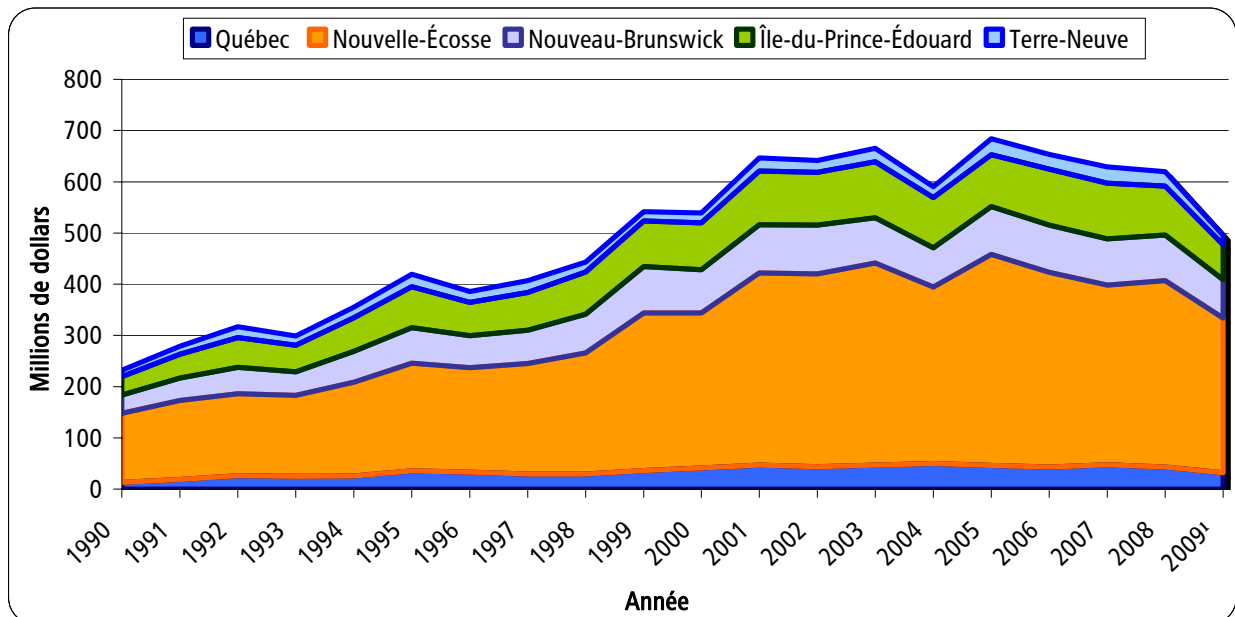


Source : MPO – Région du Québec  
1. Données préliminaires

Entre les années 2000 et 2009, la moyenne annuelle des captures au Canada a augmenté de 20 % par rapport à la période 1990-1999. Elle est passée de 42 808 tonnes entre 1990 et 1999 à 51 403 tonnes de 2000 à 2009.

Une offre relativement stable et de bonnes conditions de marché ont favorisé la croissance de la valeur des débarquements au cours des années 1990. De 1990 à 1999, la valeur des débarquements canadiens a doublé (232 millions de dollars en 1990 par rapport à 541 millions de dollars en 1999) (figure 3).

Figure 3 – Valeur des débarquements de homard au Canada entre 1990 et 2009



Source : MPO – Région du Québec  
1. Données préliminaires

La valeur des débarquements a continué à augmenter entre 2000 et 2008 grâce à la hausse des captures. Ainsi, la valeur moyenne est passée de 368 millions de dollars dans la période 1990-1999 à 616 millions de dollars entre 2000 et 2008. Une valeur record a été enregistrée en 2005 (684 millions de dollars).

Toutefois, la valeur des débarquements a subi un net recul à partir de 2008. En 2009, elle s'élevait à 495 millions de dollars, sa plus basse valeur depuis 1998. Cette situation est attribuable, en grande partie, à la récession économique mondiale et à une baisse de la valeur du dollar américain par rapport à la devise canadienne.

### 2.1.2 Les débarquements au Québec

Le tableau IV montre l'importance du homard dans les débarquements totaux du Québec. En 2010, celui-ci comptait pour 32 % de la valeur totale des débarquements québécois et pour 8 % de la quantité totale de poissons et fruits de mer débarqués au Québec. En raison de son prix élevé, le homard occupe la deuxième place parmi les espèces marines débarquées au Québec, pour ce qui est de la valeur. En ce qui concerne la quantité, il arrive en troisième position après le crabe des neiges et la crevette.

**Tableau IV**  
**Principales espèces marines débarquées au Québec de 2008 à 2010**

Espèce	2008		2009 <sup>1</sup>		2010 <sup>1</sup>		Variation 2010/2009 (%)	
	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté	Val.
Crabe des neiges	13 724	51 365	15 017	45 191	10 696	32 770	- 29	- 27
<b>Homard d'Amérique</b>	<b>3 767</b>	<b>43 290</b>	<b>3 505</b>	<b>31 998</b>	<b>4 154</b>	<b>35 959</b>	<b>19</b>	<b>12</b>
Crevette nordique	21 646	25 330	21 824	23 216	22 194	24 633	2	6
Flétan du Groenland	2 945	5 786	3 208	6 539	3 042	6 539	- 5	0
Autres espèces	13 674	15 534	15 173	12 806	15 175	13 214	0	3
<b>Total</b>	<b>55 757</b>	<b>141 304</b>	<b>58 727</b>	<b>119 750</b>	<b>55 262</b>	<b>113 114</b>	<b>- 6</b>	<b>- 6</b>

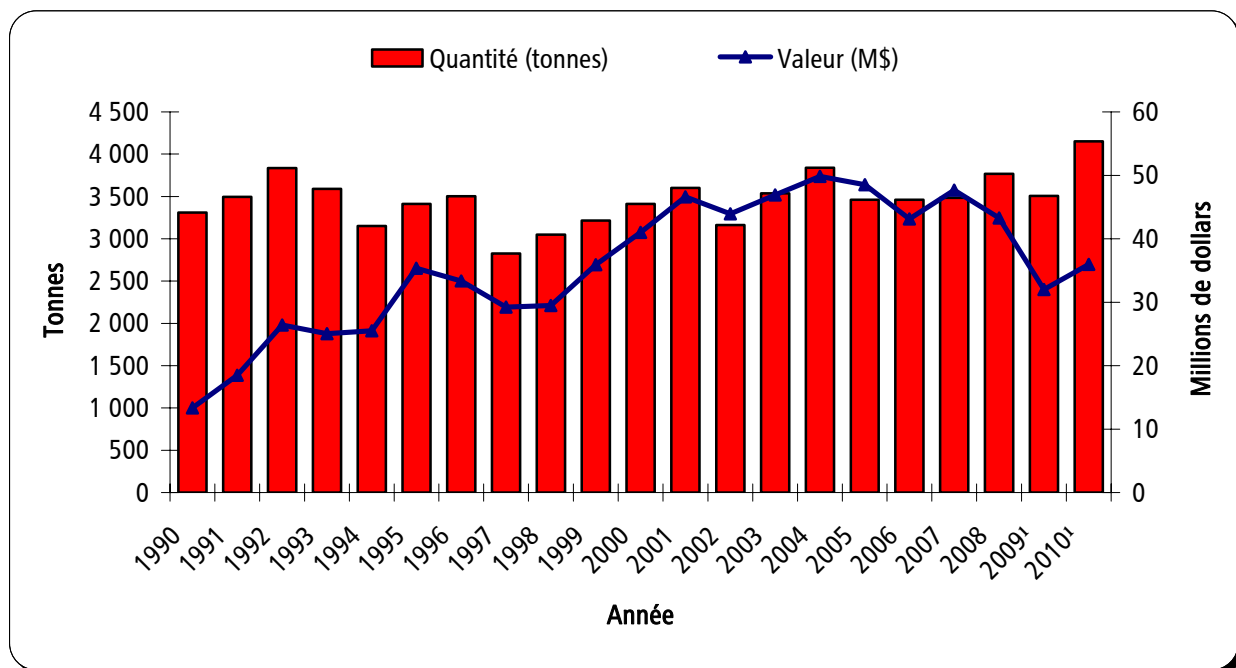
Source : MPO – Région du Québec

1. Données préliminaires

Les débarquements québécois s'effectuent aux Îles-de-la-Madeleine, en Gaspésie et sur la Côte-Nord. En 2010, si l'on considère la quantité et la valeur des débarquements de homard, plus de 70 % de ceux-ci ont été enregistrés aux Îles-de-la-Madeleine. Cette proportion équivaut à 3 073 tonnes et à 26 millions de dollars. La Gaspésie reçoit près du quart des débarquements avec 1 007 tonnes (9 millions de dollars). Enfin, les débarquements sur la Côte-Nord s'élevaient à 73 tonnes et leur valeur se situait à 0,7 million de dollars en 2010.

La figure 4 présente l'évolution des débarquements de homard au Québec, en quantité et en valeur. Depuis le début des années 1990, les captures totales de homard y sont relativement stables. Elles atteignent entre 2 800 et 4 200 tonnes. Toutefois, la moyenne des captures pour la période 2000-2010 est plus élevée que pour la période 1990-1999. En 2010, un total de 4 154 tonnes de homard ont été débarquées, ce qui représente le plus haut niveau de capture enregistré au Québec. Cette quantité record est attribuable en grande partie aux captures de homard réalisées aux Îles-de-la-Madeleine, qui ont, elle aussi, atteint un sommet historique en 2010 (3 000 tonnes).

Figure 4 – Débarquements de homard dans l'est du Canada, en valeur et en quantité, de 1990 à 2010



Source : MPO – Région du Québec  
1. Données préliminaires

Le tableau V présente une comparaison des débarquements pour les périodes 1990-1999 et 2000-2010. On remarque une forte augmentation de la valeur des débarquements au cours de la dernière décennie comparativement à la période 1990-1999. Cette valeur a crû de 68 % aux Îles-de-la-Madeleine et de 50 % en Gaspésie.

Tableau V  
Débarquements moyens pour les périodes 1990-1999 et 2000-2010, en quantité et en valeur

	Période 1990-1999		Période 2000-2010 <sup>1</sup>	
	Quantité (t)	Valeur (M\$)	Quantité (t)	Valeur (M\$)
Îles-de-la-Madeleine	2 271	18,2	2 527	30,5
Gaspésie/Saint-Laurent	954	8,0	973	12,0
Côte-Nord	113	1,0	81	0,9

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ  
1. Données préliminaires

Pour ce qui est des captures de homard, la hausse est beaucoup moins importante. Elles ont augmenté de 11 % aux Îles-de-la-Madeleine et de 2 % en Gaspésie au cours de la dernière décennie par rapport à la période 1990-1999. La Côte-Nord se distingue des deux autres régions par une baisse importante des captures (- 28 %) et de la valeur des débarquements (- 11 %) en 2000-2010 par rapport à 1990-1999.

## 2.2 La situation des pêcheurs et de la flottille

### 2.2.1 Les pêcheurs du Québec

En 2010, selon les données préliminaires, 559 permis étaient actifs et 551 entreprises de pêche ont effectué des débarquements de homard. L'écart entre le nombre de permis actifs et le nombre d'entreprises actives s'explique par le fait que des détenteurs de permis peuvent avoir plusieurs permis de pêche au homard (ex. : communautés autochtones).

Le tableau VI présente les flottilles actives dans le secteur de la pêche au homard de 2008 à 2010. Globalement, on remarque de légères fluctuations d'une année à l'autre, mais celles-ci sont peu significatives. La flottille la plus importante est celle des homardiens. Elle représente plus de 90 % des entreprises actives dans le secteur de la pêche au homard. Les autres flottilles sont marginales. Le poids moyen des débarquements de homard pour l'ensemble des flottilles s'établit à 7,5 tonnes et leur valeur se chiffre à 65 261 dollars.

Tableau VI  
Flottilles actives dans le secteur de la pêche au homard de 2008 à 2010

Flottille	2008	2009	2010 <sup>1</sup>
Homardiens	548	555	526
Crabiers côtiers	10	12	14
Premières Nations	3	3	3
Autres flottilles	16	9	23
<b>Total au Québec</b>	<b>577</b>	<b>579</b>	<b>566</b>

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Données préliminaires

Il est intéressant de voir les résultats pour les entreprises spécialisées dans la pêche au homard, c'est-à-dire celles qui tirent plus de 75 % de leur revenu total de cette activité. En 2010, on comptait 487 entreprises de ce genre au Québec.

Le tableau VII montre la distribution des entreprises de pêche spécialisées dans le homard en fonction de la valeur de leurs débarquements. La majorité d'entre elles débarque pour plus de 50 000 dollars de homard. On remarque que le nombre d'entreprises dont la valeur des débarquements est inférieure ou égale à 50 000 dollars a augmenté en 2009 et 2010, par rapport à 2008. Pour la même période, le nombre d'entreprises dont la valeur des débarquements est supérieure à 75 000 dollars a diminué. Cette situation illustre l'effet de la baisse du prix du homard sur les revenus des entreprises spécialisées dans la pêche de cette espèce depuis 2008.

**Tableau VII**  
**Revenus des entreprises spécialisées dans la pêche au homard de 2008 à 2010**

Valeur des débarquements de homard	2008		2009		2010 <sup>1</sup>	
	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%
10 000 \$ et moins	19	4	29	6	22	5
De 10 001 \$ à 25 000 \$	16	3	12	3	15	3
De 25 001 \$ à 50 000 \$	29	6	113	24	85	17
De 50 001 \$ à 75 000 \$	197	40	227	47	180	37
De 75 001 \$ à 100 000 \$	154	31	85	18	145	30
100 001 \$ et plus	80	16	12	3	40	8

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Données préliminaires

### 2.2.2 Les bateaux

Le tableau VIII présente les principales caractéristiques de la flotte des bateaux que les entreprises de pêche au homard ont utilisés en 2010. Plus de 65 % des captures de homard ont été faites sur des bateaux de 35 à 44 pieds et 11 pouces, qui représentent le groupe le plus important en nombre (301 bateaux). Soulignons qu'en 2000, la flottille la plus importante était celle des bateaux de moins de 35 pieds. Elle comptait 384 embarcations.

En 2000, il y avait 53,5 % des bateaux de moins de 35 pieds et 62 % des bateaux de 35 à 64 pieds et 11 pouces qui étaient fabriqués en fibre de verre. Dix ans plus tard, ces proportions étaient respectivement de 58 % et 85 %. L'âge moyen des bateaux de pêche au homard était de 17 ans en 2010 et de 14 ans en 2000.

**Tableau VIII**  
**Caractéristiques des bateaux utilisés pour la pêche au homard en 2010**

Longueur (pieds/pouces)	Nombre de bateaux	Débarquements (tonnes)	Type de coque	Âge moyen (ans)	Jauge brute moyenne (tjb) <sup>1</sup>
Moins de 35'	256	1 292	Fibre de verre (58 %), bois (32 %), aluminium (0,4 %), ND (10 %)	17	7
De 35' à 44' 11"	301	2 702	Fibre de verre (85 %), bois (14 %), ND (1 %)	16	15
De 45' à 64' 11"	8	100	Fibre de verre (75 %), bois (25 %)	17	26
<b>Total</b>	<b>565</b>	<b>4 094</b>	–	–	–

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Tonneaux de jauge brute

### 2.2.3 Les ports de débarquement

Les ports de débarquement de homard au Québec se trouvent en majorité aux Îles-de-la-Madeleine. Le plus important est celui de Grande-Entrée, suivi de ceux de Cap-aux-Meules, de Grosse-Île, de L'Étang-du-Nord et de Pointe-Basse. Le port de Grande-Entrée a reçu, en 2009 et 2010, plus de 27 % des débarquements totaux de homard au Québec.

En Gaspésie, la majorité des débarquements s'effectue dans les ports du sud. Jusqu'en 2008, le port le plus important était celui de Grande-Rivière. Toutefois, en 2009 et 2010, les débarquements de homard au port de L'Anse-à-Beaufils ont dépassé ceux du port de Grande-Rivière.

Sur la Côte-Nord, le principal port de débarquement est celui de Havre-Saint-Pierre.

**Tableau IX**  
**Quantité de homard débarqué dans les principaux ports du Québec, de 2008 à 2010**

Port	Sous-secteur	2008	2009	2010	Variation
		(tonnes)			2010/2009
					(%)
Grande-Entrée	Îles-de-la-Madeleine	903	956	1 154	21
Cap-aux-Meules	Îles-de-la-Madeleine	339	343	413	20
Grosse-Île	Îles-de-la-Madeleine	316	287	360	26
L'Étang-du-Nord (Anse)	Îles-de-la-Madeleine	305	322	347	8
Pointe-Basse	Îles-de-la-Madeleine	262	275	325	18
Fatima	Îles-de-la-Madeleine	242			
Grande-Rivière	Gaspé-Sud	144	102	113	11
L'Anse-à-Beaufils	Gaspé-Sud	137	121	154	27
Millerand	Îles-de-la-Madeleine	129	159	157	- 2
L'Île-du-Havre-Aubert	Îles-de-la-Madeleine	110	89	111	25
Île d'Entrée	Îles-de-la-Madeleine	99	111	126	13
Newport (Pointe de)	Gaspé-Sud	67	66	93	41
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Gaspé-Sud	67	64	74	16
L'Anse-à-Brillant	Gaspé-Sud	59	53	61	14
Port-Daniel-Est (Port Daniel)	Gaspé-Sud	56	52	65	24
Pointe-aux-Loups	Îles-de-la-Madeleine	54	60	73	22
Saint-Georges-de-Malbaie	Gaspé-Sud	51	42	55	31
Saint-Godefroi	Baie-des-Chaleurs	41	36	44	22
Havre-Saint-Pierre	Moyenne-Côte-Nord	38	29	37	24
Cannes-de-Roches	Gaspé-Sud	37	31	39	25
Paspébiac	Baie-des-Chaleurs	29	37	39	5
Rivière-au-Renard	Gaspé-Est	26	37	32	- 14
Sandy Beach	Gaspé-Sud	26	29	31	8
Shigawake	Baie-des-Chaleurs	24	26	34	32
Ruisseau-Chapados	Gaspé-Sud	23	22	13	- 42
Newport (Îlots de)	Gaspé-Sud	18	14	14	6
Anse-à-la-Barbe	Baie-des-Chaleurs	16	18	27	46
Cap-des-Rosiers	Gaspé-Est	14	12	15	16
	Autres	135	112	151	35
<b>Total</b>		<b>3 767</b>	<b>3 505</b>	<b>4 154</b>	<b>19</b>

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

## 2.2.4 La rentabilité des entreprises de pêche

Les dernières données publiées sur la rentabilité des homardiers du Québec datent de 2008. Elles proviennent d'une étude technique et économique menée par le MAPAQ afin de mesurer la rentabilité économique et financière de ces entreprises de pêche.

On peut comparer les résultats de l'étude sur les coûts et revenus du MPO pour 2004 à ceux de l'étude sur la rentabilité des homardiers du MAPAQ. Il peut toutefois exister quelques écarts en raison de la méthodologie utilisée dans les deux études. L'analyse du MPO se base sur un sondage réalisé auprès des pêcheurs, alors que celle du MAPAQ s'appuie sur les données comptables.

Tableau X  
Résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie pour 2004 et 2007

	Îles-de-la-Madeleine		Gaspésie	
	2004 <sup>1</sup>	2007 <sup>2</sup>	2004 <sup>1</sup>	2007 <sup>2</sup>
<b>Étude</b>				
Population	318	318	202	200
Échantillon	52	48	41	32
<b>Résultats</b>				
Revenus de pêche totaux	112 726	106 375	72 272	62 965
Autres revenus	13 522	15 330	11 802	13 138
<b>Total des revenus</b>	<b>126 248</b>	<b>121 705</b>	<b>84 074</b>	<b>76 103</b>
Salaire de l'équipage, nourriture	18 712	17 513	22 001	20 529
Carburant	6 193	8 296	2 871	5 839
Appâts, sel, glace	7 813	10 004	5 788	4 969
Entretien	9 636	11 486	1 020	7 202
Autres frais variables	739	942	172	502
<b>Coûts variables</b>	<b>43 094</b>	<b>48 241</b>	<b>31 852</b>	<b>39 041</b>
Frais portuaires	2 203	1 920	724	606
Immatriculation et assurances	5 039	3 558	982	1 844
Frais d'association, honoraires professionnels	1 110	994	812	542
Intérêts à long terme	3 783	7 121	782	3 028
Autres frais fixes	2 625	3 130	3 430	4 443
<b>Coûts fixes</b>	<b>14 761</b>	<b>16 723</b>	<b>6 730</b>	<b>10 463</b>
<b>Frais d'exploitation totaux</b>	<b>57 854</b>	<b>64 964</b>	<b>38 582</b>	<b>49 504</b>
Amortissement	12 910	11 975	5 196	6 383
<b>Total des charges</b>	<b>70 764</b>	<b>76 939</b>	<b>43 778</b>	<b>55 887</b>
<b>Revenu de trésorerie</b>	<b>68 394</b>	<b>56 741</b>	<b>45 492</b>	<b>26 599</b>
<b>Marge brute avant rémunération du propriétaire</b>	<b>55 484</b>	<b>44 766</b>	<b>40 296</b>	<b>20 216</b>

Source : Pêches et Océans Canada, *Étude sur les coûts et les revenus, 2004 – Homardiers des Îles-de-la-Madeleine*, octobre 2006; Pêches et Océans Canada, *Étude sur les coûts et les revenus, 2004 – Homardiers de la Gaspésie*, octobre 2006; ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Étude sur la rentabilité des homardiers du Québec (2006-2007)*, février 2009.

1. Données tirées des études sur les coûts et les revenus en 2004 du MPO.

2. Données tirées de l'étude de rentabilité des homardiers du Québec (2006-2007).

En 2007, pour les Îles-de-la-Madeleine, le revenu brut moyen des homardiers de l'échantillon s'élevait à 121 705 dollars. Le revenu tiré exclusivement de la pêche au homard représentait plus de 80 % du revenu total, soit 98 927 dollars. Ce dernier est basé sur des débarquements moyens de 15 956 livres (lb) de homard à 6,20 \$/lb. Les autres revenus proviennent de la pêche d'autres espèces, des revenus de l'assurance emploi et des remboursements de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente du Québec. Les frais d'exploitation totaux (pêche au homard et autres activités de pêche) totalisaient 76 939 dollars. Ils incluent les charges variables, les charges fixes ainsi que l'amortissement. Les charges variables comprennent essentiellement les salaires et autres frais liés à l'équipage, le coût d'achat du carburant et des appâts ainsi que les frais d'entretien des bateaux et des engins de pêche. Les charges fixes sont composées des charges d'intérêts à long terme, des frais d'assurances, d'immatriculation, d'administration, de location d'équipement et de bâtiments ainsi que des frais portuaires.

Les salaires et les charges sociales ainsi que le coût d'entretien des bateaux et des appâts représentent les frais les plus élevés pour l'entreprise, soit respectivement 27 %, 18 % et 13 % des frais totaux d'exploitation. Ils sont suivis du coût du carburant, de l'huile et de la graisse (13 %), et des frais financiers (11 %).

On remarque que la marge brute avant la rémunération du propriétaire était de 55 484 dollars en 2004 et de 44 766 dollars en 2007, une différence de plus de 10 700 dollars. Celle-ci s'explique tout d'abord par un écart dans les revenus des pêcheurs, le revenu de 2007 étant inférieur de 4 % à celui de 2004. De plus, les frais d'exploitation ont augmenté de 12 % en 2007 par rapport à 2004. Ils sont passés de 57 855 dollars à 64 964 dollars. Cette hausse est attribuable à une forte croissance, entre 2004 et 2007, des frais de carburant (34 %), d'appâts et de glace (28 %), des coûts d'entretien des engins et des bateaux de pêche (19 %), et des frais d'intérêts à long terme (88 %). Ces quatre postes représentent à eux seuls 57 % des frais d'exploitation totaux.

La comparaison entre les résultats des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie en 2007 montre que le revenu brut des pêcheurs aux Îles-de-la-Madeleine est 40 % plus élevé que celui des pêcheurs de la Gaspésie. Le revenu brut tiré de la pêche au homard représente 62 % du revenu total des pêcheurs de la Gaspésie et 80 % de celui des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Les autres revenus proviennent de la pêche d'autres espèces (crabe, maquereau, hareng et poissons de fond).

En Gaspésie, les frais d'exploitation totaux sont moins élevés qu'aux Îles-de-la-Madeleine. Ils se chiffrent en moyenne à 55 886 dollars. Les salaires, charges sociales et autres frais liés à l'équipage y représentent 41 % des frais d'exploitation contre 27 % pour les Îles-de-la-Madeleine. Le deuxième poste le plus élevé est celui des frais d'entretien des engins de pêche et des bateaux (15 % des frais totaux), suivi des frais pour le carburant, le lubrifiant et l'huile (12 %), du coût des appâts (10 %) et des frais financiers (6 %).

Le coût des appâts et les frais financiers sont plus élevés aux Îles-de-la-Madeleine qu'en Gaspésie. Dans le cas des appâts, les quantités utilisées sont de 12 095 lb en Gaspésie et 18 302 lb aux Îles-de-la-Madeleine. En 2007, leur coût moyen était de 0,51 \$/lb dans la première région et de 0,60 \$/lb dans la deuxième. Pour ce qui est de l'appât pêché, le coût s'élève à 0,65 \$/lb en Gaspésie et à 1,53 \$/lb aux Îles-de-la-Madeleine. À noter que le prix des appâts est en croissance depuis 2008.

L'endettement à long terme est plus élevé aux Îles-de-la-Madeleine, d'où la différence dans les frais financiers entre les deux régions. Pour les Îles-de-la-Madeleine, le passif à long terme est de 83 874 dollars et en Gaspésie, il est 2 fois moins élevé (37 842 dollars). Le taux d'endettement est aussi plus haut aux Îles-de-la-Madeleine (47 %) qu'en Gaspésie (26 %).

### 3. LA TRANSFORMATION

La transformation des produits marins au Québec est de compétence provinciale, à l'exception de l'inspection des poissons et fruits de mer vendus en dehors du Québec (commerce interprovincial ou exportations).

Dans les régions maritimes du Québec, le secteur de la transformation de produits marins est fortement dépendant des ressources halieutiques pêchées dans le golfe du Saint-Laurent. Il s'agit de ressources communes, renouvelables et gérées par le gouvernement fédéral. Une des orientations stratégiques que s'est fixées le MAPAQ est de contribuer à créer un environnement d'affaires propice à une utilisation optimale de la ressource halieutique disponible dans une perspective de développement ordonné et durable du secteur de la transformation. Le Ministère favorise également le développement régional en accordant la priorité, voire l'exclusivité, de la transformation des espèces halieutiques aux régions maritimes où celles-ci ont été pêchées ou débarquées.

En vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur les produits alimentaires (LRQ, chapitre P-29), le pouvoir de délivrer un permis permettant de transformer un produit marin est confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce dernier peut aussi refuser d'accorder un tel permis ou imposer, à la délivrance ou au renouvellement, toute condition ou restriction sur la base de la règle de l'intérêt public.

Une entreprise doit être titulaire d'un permis délivré à son nom pour toutes les activités prévues à la Loi sur les produits alimentaires (LRQ, chapitre P-29, article 40), soit l'éviscération, la congélation, le fumage, etc. Ce permis précise les conditions d'exploitation que l'entreprise doit respecter – en particulier celles portant sur l'approvisionnement et les espèces –, les activités autorisées ainsi que les exclusions et restrictions.

L'exploitation des espèces désignées comme le homard, le crabe des neiges, la crevette nordique, la mye commune, le crabe tourteau et les poissons de fond (sauf les aiguillats et les raies) fait l'objet de conditions et de restrictions au permis de même que d'une attention particulière de la part du MAPAQ. Ainsi, le processus visant l'ajout d'un permis pour transformer le homard ou toute autre espèce désignée est plus exigeant que pour une espèce non désignée. Il comprend une analyse portant sur la pertinence d'accroître la capacité de transformation en régions maritimes.

Depuis 2006, *Le Guide relatif à la délivrance et au renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins* explique en détail le processus de délivrance d'un permis pour l'exploitation d'un établissement de préparation de produits marins. Il explique le cadre légal et les critères opérationnels qui guident le ministre dans ses décisions relatives à la délivrance et au renouvellement d'un permis.

De plus, avec la Loi sur la transformation des produits marins (LRQ, chapitre T-11.01), la transformation d'espèces marines débarquées au Québec fait l'objet d'un encadrement législatif particulier. La loi établit des normes minimales de transformation afin que les poissons et fruits de mer débarqués au Québec subissent une première transformation dans les usines situées en régions maritimes. En vigueur depuis 1987, cette loi régleme le commerce et la transformation des produits marins débarqués au Québec. Le Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins (LRQ, chapitre T-11.01, r. 1) établit des exigences de transformation pour les espèces débarquées avant qu'elles ne soient acheminées à l'extérieur du territoire québécois.

Dans le cas du homard, le produit doit être cuit ou congelé lorsqu'il n'est pas commercialisé vivant. Par ailleurs, une entreprise qui désire transformer du homard afin d'en faire la vente en gros doit posséder un permis de transformation de produits marins délivré par le MAPAQ sur lequel le homard est inscrit comme espèce autorisée.

### 3.1 Les acheteurs

Il existe quatre catégories d'acheteurs de homard :

- Les entreprises qui possèdent un permis d'usine de transformation de produits marins permettant la vente en gros de produits marins en vertu de la Loi sur les produits alimentaires et qui ont l'autorisation de transformer le homard;
- Les détenteurs d'un permis d'acqureur en vertu de la Loi sur la transformation des produits marins. Les acqureurs sont autorisés à acheter du homard directement des pêcheurs et à le transporter conformément aux directives de la loi et de ses règlements;
- Les entreprises titulaires d'un permis de vente au détail telles que les poissonneries et les restaurants;
- Les particuliers qui font des achats pour leur consommation personnelle.

### 3.2 Les usines autorisées à transformer le homard au Québec

En 2010, il y avait 19 usines autorisées à transformer le homard en s'approvisionnant directement auprès des pêcheurs du Québec :

- Cap sur mer (Îles-de-la-Madeleine), qui a trois établissements de transformation (Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée et Gros-Cap);
- 9193-5510 Québec inc. (Homards du Golfe Madeleine [Havre-aux-Maisons, Îles-de-la-Madeleine]);
- 9210-1807 Québec inc. (Havre-Aubert, Îles-de-la-Madeleine);
- Poissons frais des îles (Bassin, Îles-de-la-Madeleine);
- 9061-7218 Québec inc./Les producteurs de Shigawake/Homard de Grande-Rivière (1998) (Shigawake, Gaspésie);
- Unipêche M.D.M. Itée (Paspébiac, Gaspésie);
- Produits marins Saint-Godefroi (Saint-Godefroi, Gaspésie);
- Marché Blais inc. (Pabos, Gaspésie);
- Poisson salé gaspésien Itée (Grande-Rivière, Gaspésie);
- Dégust-mer inc. (Grande-Rivière, Gaspésie);
- Dégust-mer inc./Crustacés de Malbaie inc./Homards gaspésiens enr. (Percé, Gaspésie);
- Pêcheries de l'Estuaire inc. (Sainte-Luce, Gaspésie);
- Pêcherie H. Dionne (Trois-Pistoles, Bas-Saint-Laurent);
- Poissonnerie Jean-Guy Laprise (Chôte-aux-Outardes, Côte-Nord);
- Poissonnerie Fortier et frères inc. (Sept-Îles, Côte-Nord);

- Les Crevettes de Sept-Îles inc. (Sept-Îles, Côte-Nord);
- Poséidon « Poissons et crustacés » inc. (Longue-Pointe-de-Mingan, Côte-Nord);
- Poissonnerie du Havre Itée (Havre-Saint-Pierre, Côte-Nord);
- Coopérative communautaire de fruits de mer de la Basse-Côte-Nord (Harrington Harbour, Côte-Nord);
- Tabatière Seafoods inc./Poissons et fruits de mer Tabatière (La Tabatière, Côte-Nord).

Deux autres usines avaient une autorisation pour transformer le homard, mais elles étaient soumises à des restrictions concernant leurs sources d’approvisionnement. Elles ne pouvaient s’approvisionner qu’à l’extérieur du Québec :

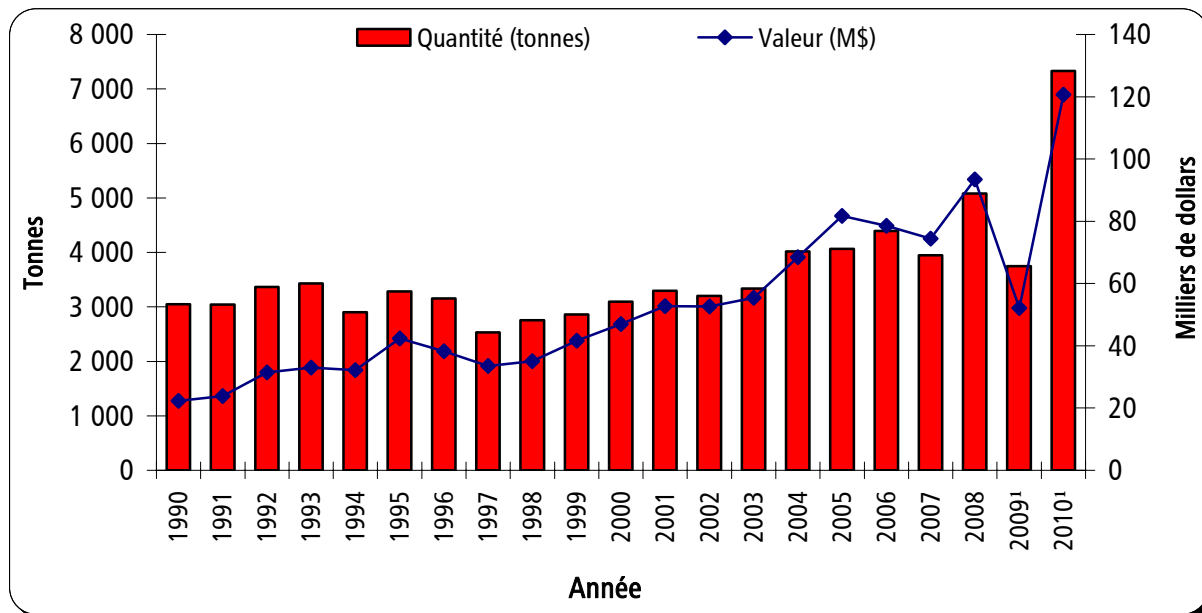
- Les Fruits de mer Madeleine inc. (L’Étang-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine);
- E. Gagnon et Fils Itée (Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Gaspésie).

En 2010, les usines autorisées à transformer du homard dans les régions maritimes du Québec ont acheté plus de 57 % des quantités capturées par les pêcheurs du Québec. Le reste a été acheté par d’autres usines qui peuvent se procurer du homard auprès des pêcheurs pour la vente en gros, mais qui ne sont pas autorisées à en faire la transformation, par des détaillants, par des détenteurs de permis d’acquéreur ou par des particuliers (consommation personnelle). Les données sur les quantités de homard qui proviennent de l’extérieur du Québec ne sont pas disponibles.

### 3.3 Les expéditions des usines de transformation en régions maritimes du Québec

La production des usines québécoises en régions maritimes s’élevait à 7 331 tonnes en 2010 et sa valeur atteignait 120 millions de dollars. La transformation du homard représentait 39 % de la valeur totale des poissons et fruits de mer transformés au Québec en 2010.

Figure 5 – Expéditions de homard d’Amérique des usines dans les régions maritimes du Québec, de 1997 à 2010



Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Données préliminaires

Entre 1990 et 2005, la valeur de la production a presque quadruplé. Elle est passée de 22 millions de dollars en 1990 à plus de 80 millions de dollars en 2005. Elle a par la suite chuté à 52 millions de dollars en 2009. Il s'agit de la plus faible valeur enregistrée depuis 2000. Toutefois, en 2010, elle a atteint sa plus forte valeur enregistrée (120 millions de dollars). Cette situation s'explique, notamment, par une plus grande diversification de la production de homard.

Le tableau XI présente la répartition des expéditions des usines de transformation de homard par région maritime. Jusqu'en 2009, les expéditions provenaient en grande partie des Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, en 2010, c'est en Gaspésie que les expéditions de homard ont atteint la valeur la plus élevée avec 61 millions de dollars, ce qui correspond à près de 51 % du total enregistré pour les régions maritimes du Québec. Les expéditions des Îles-de-la-Madeleine, quant à elles, représentaient 48 % de la valeur totale des expéditions de homard du Québec (58 millions de dollars). La Côte-Nord suivait avec des expéditions équivalant à moins de 1 % de la valeur totale, soit 1 million de dollars.

**Tableau XI**  
**Valeur des expéditions de homard des usines de transformation et importance de la région de 2005 à 2009**

	Unité	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Expéditions par régions</b>							
Îles-de-la-Madeleine	k\$	59 316	54 325	57 701	59 333	36 567	58 365
Gaspésie et Bas-Saint-Laurent	k\$	21 150	23 471	15 714	33 042	14 804	61 240
Côte-Nord	k\$	1 268	727	1 040	1 032	712	1 080
Total	k\$	81 734	78 523	74 455	93 408	52 082	120 684
<b>Part de la région/total</b>							
Îles-de-la-Madeleine	%	72,6	69,2	77,5	63,5	70,2	48,4
Gaspésie et Bas-Saint-Laurent	%	25,8	29,9	21,1	35,4	28,4	50,7
Côte-Nord	%	1,6	0,9	1,4	1,1	1,4	0,9

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

### 3.4 Les produits du homard

Le homard est commercialisé sous différentes formes : homard vivant, entier cuit et congelé, homard entier cuit et réfrigéré, queue congelée, chair congelée ou réfrigérée, pinces congelées, homard en conserve, en pâte, en soupe et bisque, en tomalli, en mousse et tartinade, etc.

Le rendement d'un homard entier est évalué à 37 % (23 % pour la queue et 14 % pour la chair)<sup>5</sup>. Le taux de rendement en chair d'un homard est calculé en se basant sur les deux principaux produits issus de la transformation du homard, soit la queue congelée et la chair (pinces/pattes).

Le tableau XII présente la quantité et la valeur des différents produits du homard au Québec, entre 2007 et 2010. Le homard vivant demeurait le produit le plus expédié par les usines en 2010. Toutefois, on remarque qu'il perd de plus en plus d'importance en raison de la croissance des produits à valeur ajoutée comme les queues et la chair congelées.

5. Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd, *Long term value strategy for the Canadian lobster industry*, octobre 2010.

**Tableau XII**  
**Quantité et valeur des produits du homard issus des établissements de transformation en régions maritimes du Québec, de 2007 à 2010**

	2007		2008		2009		2010	
	(t)	(k\$)	(t)	(k\$)	(t)	(k\$)	(t)	(k\$)
Frais, entier (vivant)	3 046	46 284	3 376	46 911	2 799	30 795	4 252	44 872
Frais, cuit	71	1 380	727	13 870	98	1 327	718	21 695
Frais, autres formes	0	4	2	35	103	2 516	62	1 830
Chair congelée	322	8 285	329	9 758	264	6 715	692	19 075
Congelé, entier	43	676	38	617	3	85	617	9 187
Queues congelées	393	16 877	458	18 424	361	10 027	638	21 010
Pinces et pattes congelées	57	708	80	1 133	40	530	165	2 042
Congelé, autres formes	8	50	64	2 038	80	89	166	339
En conserve	3	190	8	621	0	0	1	22
Autres	0	0	0	0	0	0	20	613
<b>Total</b>	<b>3 944</b>	<b>74 455</b>	<b>5 083</b>	<b>93 408</b>	<b>3 747</b>	<b>52 082</b>	<b>7 331</b>	<b>120 684</b>
<b>Part du homard vivant</b>	<b>77 %</b>	<b>62 %</b>	<b>66 %</b>	<b>50 %</b>	<b>75 %</b>	<b>59 %</b>	<b>58 %</b>	<b>37 %</b>

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

Les expéditions de homard provenant des usines de transformation des Îles-de-la-Madeleine s'élevèrent à 58,3 millions de dollars pour 2010. C'est une hausse de près de 60 % par rapport à 2009.

Malgré cette augmentation, la part des Îles-de-la-Madeleine dans la valeur des expéditions totales de homard des usines de transformation dans les régions maritimes du Québec est passée de 70 % en 2009 à 48 % en 2010. Ce recul est attribuable à une hausse de la valeur des expéditions de homard des usines de la Gaspésie.

Toujours en 2010, les expéditions de homard frais vivant représentaient 42 % de la valeur et 64 % du volume des expéditions de homard des usines aux Îles-de-la-Madeleine.

La valeur des queues de homard congelées représente plus de 36 % de la valeur de la production totale de homard aux Îles-de-la-Madeleine. La part du homard entier congelé et de la chair congelée est, quant à elle, de 27 %.

Si l'on considère la valeur du homard vivant expédié par les usines de transformation du Québec, 54 % provient des Îles-de-la-Madeleine. Pour ce qui est des produits à valeur ajoutée, cette région demeure en tête de liste quant aux expéditions de queues de homard congelées, alors que sa part dans la valeur des expéditions de chair congelée est passée de 99 % en 2009 à 51 % en 2010.

### 3.5 La destination des ventes des entreprises de transformation

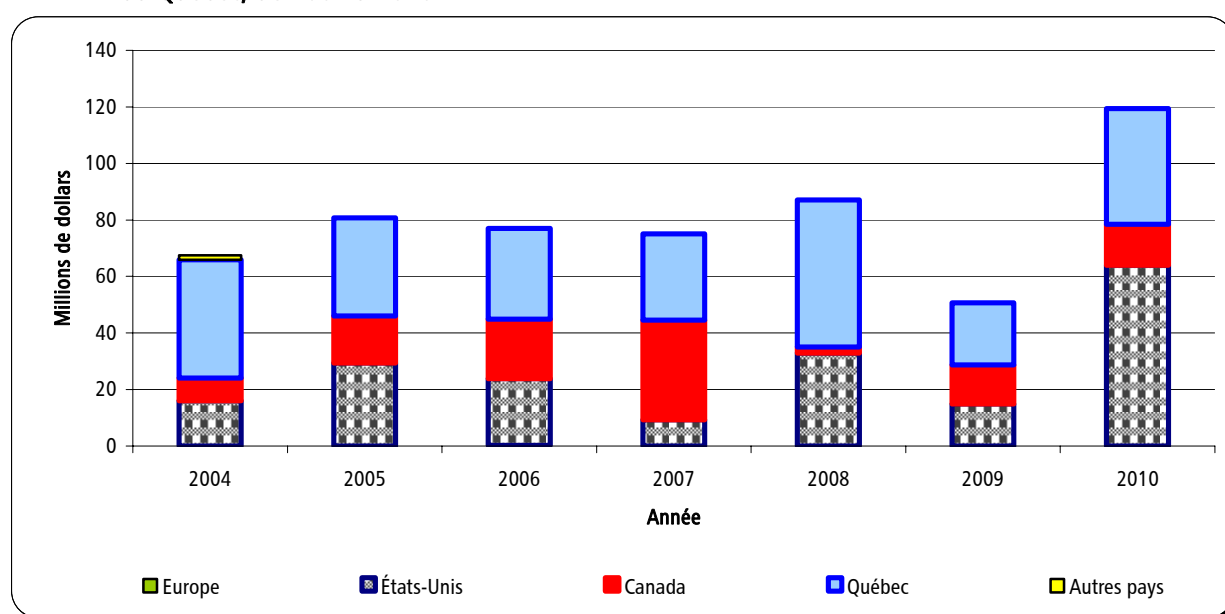
Selon les données collectées auprès des entreprises de transformation dans les régions maritimes du Québec en 2010, les expéditions de homard des entreprises de transformation en régions maritimes du Québec sont destinées à l'exportation et au marché canadien.

En 2010, les exportations de homard s'élevaient à 64 millions de dollars, soit 56 % des expéditions totales des usines de transformation pour cette espèce. Plus de 99,9 % des exportations étaient destinées au marché américain. Les ventes sur les autres marchés d'exportation (Europe, Asie, etc.) sont marginales, toujours selon l'information recueillie auprès des entreprises.

Pour ce qui est du marché canadien, les ventes s'élevaient à 55,4 millions de dollars, soit 46% des expéditions totales de homard. La majorité des expéditions de homard sur le marché canadien allait au Québec (74 %) et le reste se partageait entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.

Vraisemblablement, une part des produits vendus au Québec ne fait que circuler d'un intermédiaire à un autre avant d'être réacheminée vers des marchés extérieurs.

**Figure 6 – Destination des expéditions de homard des entreprises de transformation dans les régions maritimes du Québec, de 2004 à 2010**



Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

### 3.6 La transformation du homard dans les provinces maritimes

Les provinces maritimes du Canada incluent le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Les activités de transformation du homard sont concentrées dans 30 usines situées en majorité au Nouveau-Brunswick. Au total, ces entreprises transforment plus de 40 millions de livres de homard (vivant), incluant 15 millions de livres importées du Maine<sup>6</sup>. La plupart des entreprises transforment entre un et trois millions de livres de homard par an.

Les activités de distribution du homard vivant sont assurées par une centaine d'entreprises de taille différente réparties dans les provinces de l'Atlantique. Certaines traitent quelques milliers de livres de homard de façon occasionnelle, tandis que quelques-unes investissent plusieurs millions de dollars dans des équipements permettant de recevoir et d'entreposer plusieurs millions de livres de homard.

6. Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd, *Long term value strategy for the Canadian lobster industry*, octobre 2010.

Au total, ces entreprises expédient de 60 à 70 millions de livres de homard vivant par année. Elles conservent les produits ou les expédient en fonction des conditions du marché.

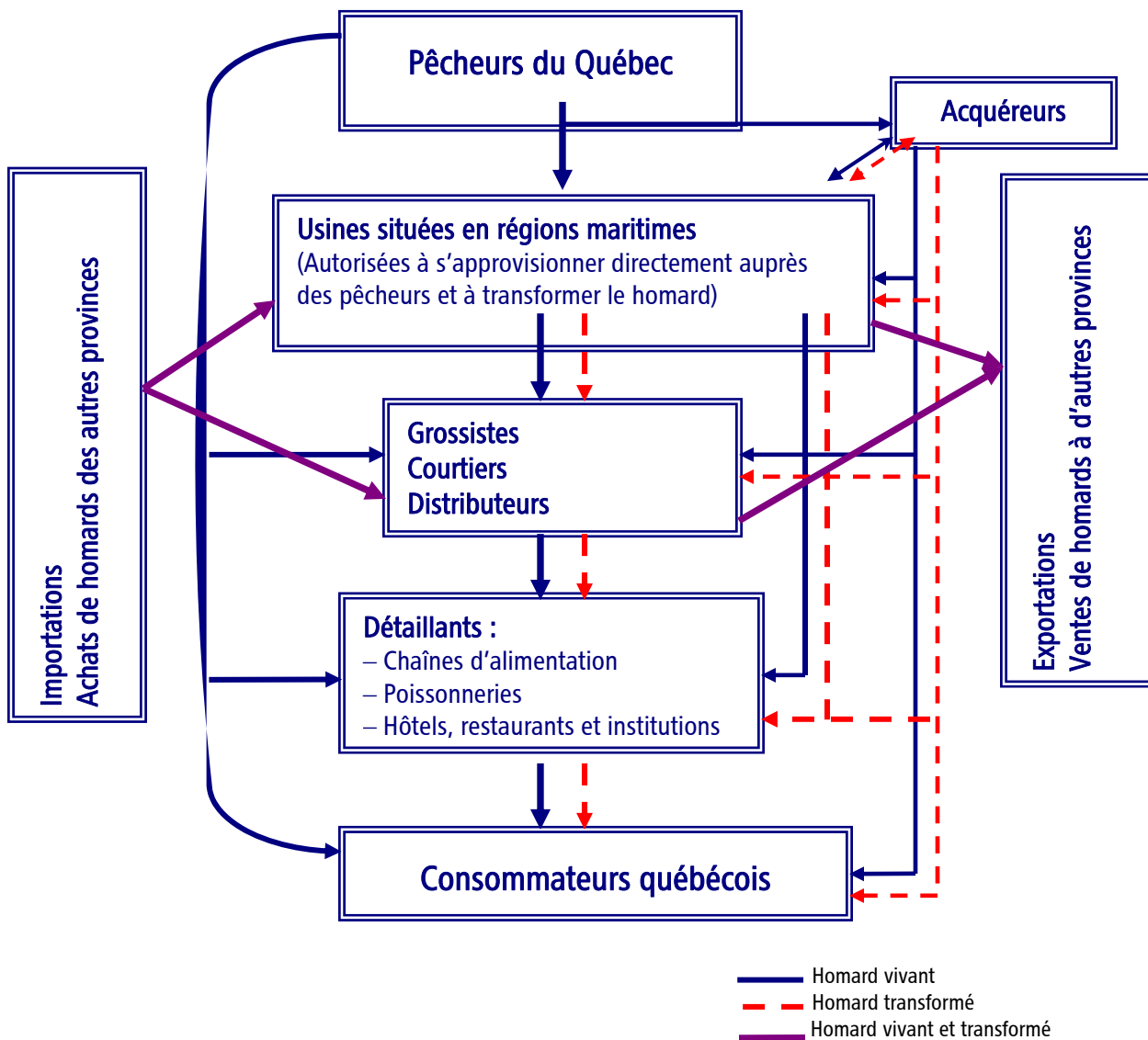
Les principaux produits issus de la transformation du homard sont, par ordre d'importance, le homard congelé (queues, chair et carapaces), frais, en farine ou en conserve. En 2008, la valeur de la production de homard s'élevait à 342 millions de dollars dans la région du golfe du Saint-Laurent (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Le homard congelé représentait 92 % de cette production, le homard frais, 7,9 %, la farine, 0,1 % et les conserves, 0,006 %.

## 4. LA DISTRIBUTION ET LA COMMERCIALISATION

### 4.1 Le circuit de distribution et la mise en marché du homard au Québec

La figure 7 présente la structure de la distribution du homard au Québec ainsi que les diverses possibilités de mise en marché du homard vivant ou transformé. Le circuit de distribution du homard transformé y est représenté en pointillé.

Figure 7 – Principaux acteurs de la distribution du homard au Québec



Rappelons que le pêcheur peut vendre ses captures de homard à une usine, à un acquéreur, à un grossiste, à un détaillant, à un restaurateur ou même directement à un consommateur.

La vente de homard par les pêcheurs aux usines de transformation autorisées en vertu de la politique ministérielle est une des plus importantes activités du circuit de distribution.

Le tableau XIII présente la répartition des débarquements en fonction du type d'acheteur. On remarque qu'entre 38 % et 57 % des captures débarquées vont aux usines détentrices d'un permis du MAPAQ avec une autorisation de transformer le homard. Entre 19 % et 26 % des débarquements sont dirigés vers d'autres usines qui possèdent un permis du Ministère, mais qui ne peuvent pas transformer le homard. Pour ce qui est de la part des autres acheteurs (acquéreurs, détaillants, restaurants, etc.), elle se situe entre 17 % et 43 % des débarquements totaux.

**Tableau XIII**  
**Débarquements de homard selon les catégories d'acheteur au Québec, entre 2008 et 2010**

Catégorie d'acheteur	2008		2009		2010 <sup>1</sup>	
	Tonnes	Part	Tonnes	Part	Tonnes	Part
Usines détentrices d'un permis du MAPAQ ayant l'autorisation de transformer du homard	1 417	38 %	1 609	47 %	2 382	57 %
Usines détentrices d'un permis du MAPAQ n'ayant pas l'autorisation de transformer du homard	732	19 %	786	23 %	1 066	26 %
Autres acheteurs (détaillants, acquéreurs, restaurants, etc.)	1 617	43 %	1 000	29 %	706	17 %
<b>Achats totaux</b>	<b>3 767</b>	<b>100 %</b>	<b>3 395</b>	<b>100 %</b>	<b>4 154</b>	<b>100 %</b>

Source : MPO – Région du Québec

1. Données préliminaires

Le circuit de distribution du homard vivant est relativement court afin que le produit parvienne rapidement aux consommateurs québécois, canadiens et américains. Certains acheteurs (ex. : coopératives, usines, etc.) vont préférer commercialiser eux-mêmes leurs produits en les vendant directement aux chaînes d'alimentation, aux poissonneries, aux restaurants ou aux consommateurs. D'autres acheteurs vont passer par des grossistes ou des distributeurs. D'importants changements ont eu lieu au cours des dernières années avec une plus grande intégration sur le plan de la distribution.

Le homard transformé au Québec est destiné, en majorité, à des marchés en dehors de la province. Il est généralement commercialisé par l'entremise de courtiers. Les États-Unis sont la principale destination des exportations de homard du Québec. Les entreprises qui exportent leurs produits vers ce marché cherchent généralement à traiter directement avec des grossistes basés en Nouvelle-Angleterre. Elles peuvent aussi passer par des grossistes établis dans d'autres provinces, notamment au Nouveau-Brunswick. Ces derniers peuvent également servir d'intermédiaires pour fournir aux usines de transformation du Québec du homard pêché dans les autres provinces ou aux États-Unis

## 4.2 Le Plan conjoint des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine

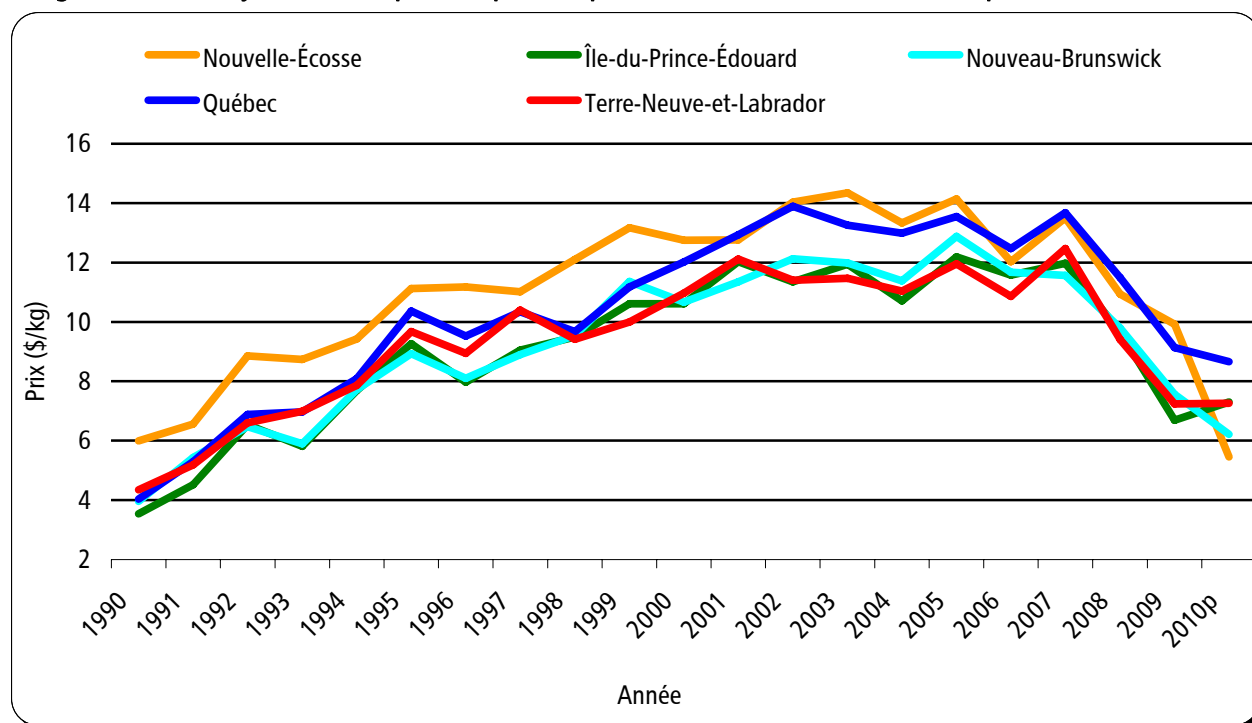
En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, chapitre M-35.1), un regroupement de pêcheurs peut mettre en place un mode de mise en marché collective pour un produit marin. Aux Îles-de-la-Madeleine, un plan conjoint de mise en marché du homard est en vigueur depuis le 21 mars 1991. Il est administré par l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine et vise tous les pêcheurs de homard qui sont à l'œuvre dans la zone 22. En 2010, on dénombrait 325 pêcheurs concernés par le plan.

L'Office négocie chaque année une convention de mise en marché avec l'Association québécoise de l'industrie de la pêche qui représente les acheteurs. La convention permet de fixer le prix des captures, les modalités des transactions d'achat entre les pêcheurs et les transformateurs ainsi que toute autre condition déterminée par les deux parties.

## 4.3 L'évolution des prix au débarquement

La figure 8 montre l'évolution du prix moyen au débarquement au Québec ainsi que dans les autres provinces de l'Atlantique entre 1990 et 2009. On remarque une forte hausse du prix entre 1990 et 2005 pour l'ensemble des provinces. Pour toutes les provinces de l'Est, le prix moyen a doublé, voir triplé dans le cas du Québec, entre 1990 et 2005. Il s'est maintenu autour de 10 \$/kg entre 2005 et 2007. Il a fortement chuté en 2008 et 2009, dans l'ensemble des provinces pour atteindre le niveau des années 1990. Pour 2010, on enregistre une nouvelle baisse du prix, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, elle est beaucoup moins importante qu'au cours des années précédentes.

Figure 8 – Prix moyen au débarquement pour les provinces du Québec et de l'Atlantique, de 1991 à 2010



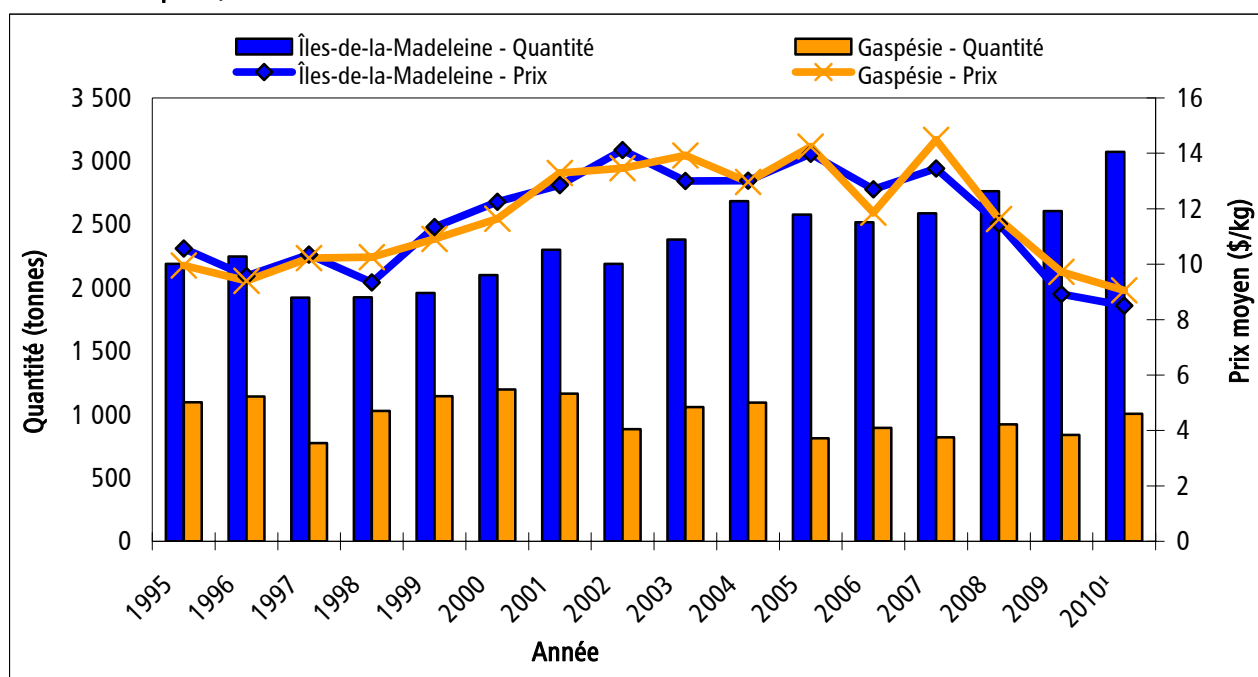
Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Données préliminaires

On note une différence de prix entre les provinces, qui est essentiellement attribuable à la variété de taille des homards débarqués d'une province à l'autre. La figure 8 présente un prix moyen, toutes catégories confondues. Le homard de plus grande taille obtient, en général, un meilleur prix à la livre que le homard plus petit.

La figure 9 compare l'évolution du prix moyen au débarquement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Jusqu'en 2003, l'établissement du prix du plan conjoint aux Îles-de-la-Madeleine se faisait en fonction des catégories de homard, à savoir le homard de catégorie « *canner* » et le homard de catégorie « *market* ». Le homard « *canner* » a une longueur de céphalothorax inférieure à 3 ¼ pouces (82,5 mm), tandis que le homard « *market* » a une longueur plus grande que 3 pouces et un poids supérieur à 450 grammes (g). Le prix du homard « *canner* » était plus faible que celui du homard « *market* ». Depuis 2003, le seul prix négocié est celui de la catégorie « *market* » en raison de la hausse de la taille du homard débarqué au Québec.

Figure 9 – Quantité de homard pêchée et prix moyen au débarquement aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, de 1995 à 2010



Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ  
1. Données préliminaires

Dans les deux régions, le prix a augmenté entre 1998 et 2002, avec une hausse plus marquée aux Îles-de-la-Madeleine. Entre 2003 et 2007, il a atteint des sommets historiques, en particulier en 2005 et 2007. Les hausses du prix du homard sont attribuables à différents facteurs : la saison de pêche, l'augmentation de la taille du homard, la mise en place d'un système de fixation du prix aux Îles-de-la-Madeleine et la croissance de la demande sur les différents marchés.

Depuis 2008, le prix subit une baisse importante aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie. Il est revenu au même niveau qu'au milieu des années 1990. La situation économique et une hausse de l'offre au cours des trois dernières années ont fait diminuer le prix du homard sur les marchés et au débarquement. En 2009, la situation économique mondiale a grandement contribué à la baisse du prix sur le marché américain.

#### 4.4 L'évolution des prix sur le marché

Le marché de référence<sup>7</sup> est celui de Boston. Il s'agit d'un des éléments utilisés dans la fixation du prix négocié en vertu du Plan conjoint de mise en marché du homard aux Îles-de-la-Madeleine. Aux figures 10 et 11, on remarque plusieurs variations du prix durant l'année. Celui-ci augmente à partir du mois de décembre pour atteindre un pic au mois d'avril. Il chute ensuite pour atteindre un premier creux à la mi-juin, en raison d'une offre abondante. Généralement, il remonte durant les mois de juillet et d'août. En septembre, il dégringole de nouveau jusqu'à la fin de l'automne.

Figure 10 – Prix moyen mensuel du homard vivant de 1 lb (FOB Nouvelle-Angleterre), de 2004 à 2011

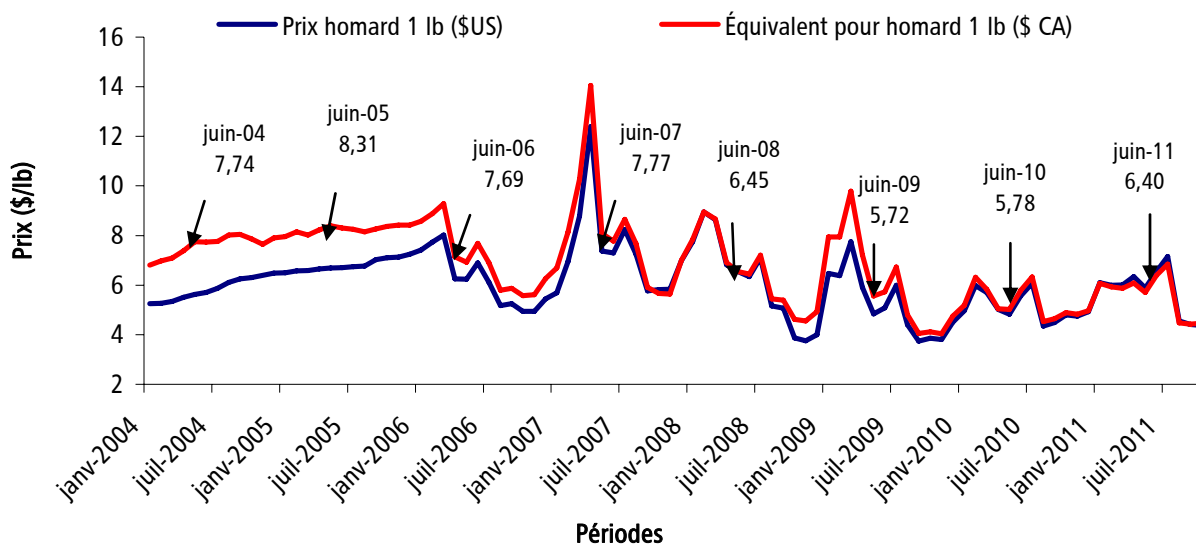
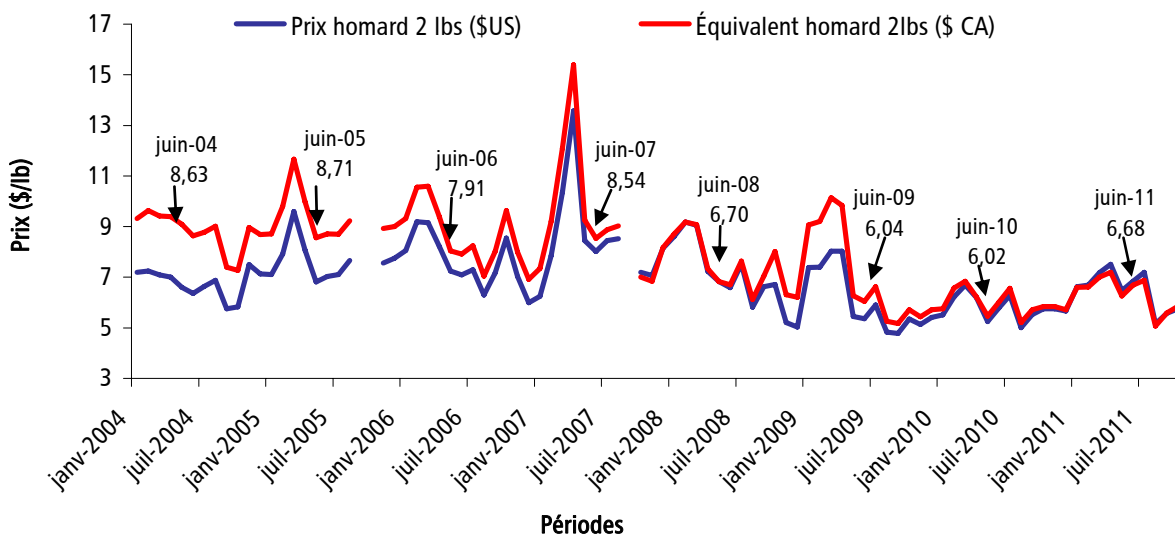


Figure 11 – Prix moyen du homard vivant de 2 lb (FOB Nouvelle-Angleterre), de 2004 à 2011



Source : *Seafood Price Current*, compilation du MAPAQ

7. Marché de la Nouvelle-Angleterre. Prix *Free on Board (FOB)* Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire que le vendeur livre le produit à ses frais jusqu'au port de destination.

Depuis 2006, on remarque une plus grande amplitude des baisses de prix à la fin de l'été et au début de l'automne.

Le taux de change a un effet important sur le prix payé aux pêcheurs. Jusqu'en 2007, les grossistes canadiens ont profité d'une dépréciation du dollar canadien, ce qui a entraîné des répercussions positives sur le prix payé au pêcheur.

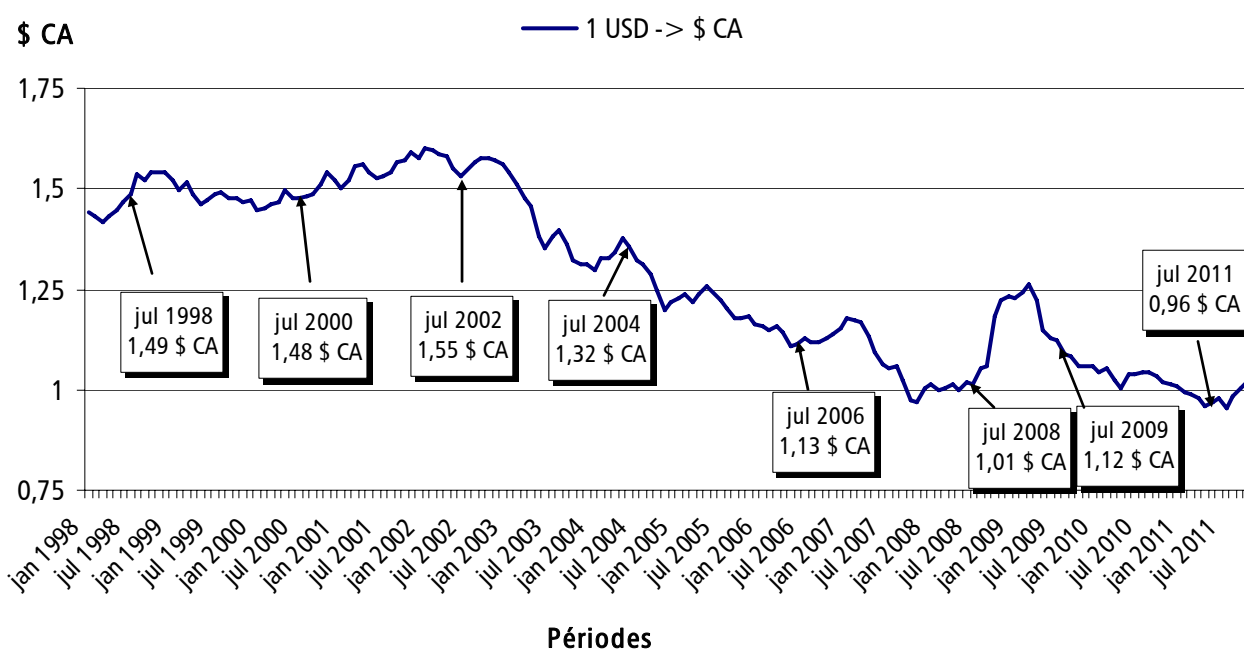
Depuis 2008, l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a amplifié la baisse du prix du homard en dollars canadiens. Par exemple, comme le démontre la figure 10 :

- En juin 2006, le prix à la livre du homard d'une livre était de 6,90 \$ US, soit 7,69 \$ CA.
- En juin 2008, le prix à la livre du homard d'une livre était de 6,34 \$ US, soit 6,45 \$ CA.
- La variation du prix de 2008 par rapport à celui de 2006 est de - 8 % en dollars américains et de - 16 % en dollars canadiens.

Plus récemment :

- En juin 2010, le prix à la livre du homard d'une livre était de 5,56 \$ US, soit 5,78 \$ CA.
- En juin 2011, le prix à la livre du homard d'une livre était de 6,55 \$ US, soit 6,40 \$ CA.
- La variation du prix de 2011 par rapport à celui de 2010 est de + 18 % en dollars américains et de + 11 % en dollars canadiens.

Figure 12 – Taux de change du dollar canadien



Source : Banque du Canada

## 5. LA DEMANDE ET LES MARCHÉS

Il n'existe pas de données permettant de dresser un portrait exact de la consommation de homard au Canada ou ailleurs dans le monde. Toutefois, des données ont été publiées concernant l'évolution de la consommation de poissons et fruits de mer ainsi que sur les habitudes et les grandes tendances en matière de consommation de homard.

La consommation apparente moyenne de poissons par habitant dans le monde est demeurée stable au cours de la période 2008-2009, alors qu'elle s'élevait à environ 17 kg/an (équivalent poids vif)<sup>8</sup>. On estime que les fruits de mer représentent 25 % du total, soit environ 4,1 kg/an par habitant. Cette quantité comprend 1,6 kg de crustacés, 1,9 kg de mollusques et 0,6 kg de céphalopodes.

La hausse de la consommation de crustacés par habitant entre 1961 et 2007 (de 0,4 à 1,6 kg) est largement attribuable à l'augmentation de la production aquacole des différentes espèces de crevette.

Au tableau XIV, on remarque que c'est aux États-Unis que la part des crustacés dans la consommation de poissons et fruits de mer est la plus importante.

**Tableau XIV**  
**Part des crustacés dans la consommation apparente de poissons et fruits de mer, de 1999 à 2007**

	Proportion (%)									Variation 2007/1999 (%)
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
États-Unis	19	19	21	22	22	23	24	25	25	29
Canada	21	21	20	18	19	18	17	16	17	- 19
Japon	13	14	13	14	13	15	16	16	16	20
Royaume-Uni	14	15	16	16	17	16	16	16	16	15
Chine	10	11	11	11	10	10	11	10	12	17
Espagne	11	12	12	11	10	10	11	11	11	5
France	11	10	10	10	11	11	11	11	11	2

Source : FAO – FAOSTAT

### 5.1 Le marché intérieur

#### 5.1.1 Le marché canadien

Au Canada, la consommation apparente de poissons et fruits de mer s'élevait à 7,32 kg/habitant en 2010, ce qui représente une hausse par rapport à 2009 (7,11 kg/habitant<sup>9</sup>). En 2010, les crustacés et mollusques représentaient 21 % de ce total. On remarque que la proportion des crustacés dans la consommation de poissons et fruits de mer au Canada est en augmentation depuis 2008, alors qu'elle était en baisse entre 2001 et 2007. En 2009, les ménages canadiens ont alloué 4,9 % de leurs dépenses en aliments et boissons aux poissons et fruits de mer.

8. Organisation de coopération et de développement économiques/Organisation des États-Unis pour l'alimentation et l'agriculture, « Produits de la pêche et de l'aquaculture », *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020*, OCDE/FAO 2011.

9. Statistique Canada; compilation de la Direction des études et des perspectives économiques du MAPAQ.

Les données sur la consommation apparente de poissons et fruits de mer ne sont pas disponibles par espèce. Le ministère de l'Agriculture des États-Unis publiait, jusqu'en 2005, un rapport sur la consommation de homard au Canada. La formule de calcul utilisée consiste à additionner les débarquements totaux de homard au Canada et les importations, puis à soustraire les exportations du résultat obtenu. Toutefois, cette formule ne tient pas compte de la part des homards débarqués et importés qui subissent une transformation.

Si l'on tient compte des opérations de transformation, on arrive à une estimation de la consommation de homard au Canada équivalant à 12 000 tonnes en 2009 et à 15 000 en 2010 (annexe 6).

### 5.1.2 Le marché québécois

Au Québec, la principale source de renseignements sur la consommation de poissons et fruits de mer est une compilation annuelle du MAPAQ réalisée à partir de données de la compagnie Nielsen sur les dépenses des Québécois dans la grande distribution au détail. Toutefois, ces données ne concernent que les poissons et fruits de mer congelés ou en conserve.

Le tableau XV montre que les dépenses en poissons et fruits de mer au Québec ont augmenté de 2,2 % en 2010 par rapport à 2009. La plus forte hausse a été enregistrée pour les produits préemballés. Aucune donnée n'est disponible pour les poissons et fruits de mer vivants.

**Tableau XV**  
**Dépenses des Québécois en poissons et fruits de mer dans la grande distribution au détail, en 2009 et 2010**

	2009	2010	Variation 2010/2009
	Valeur (k\$)		(%)
Poissons et fruits de mer préemballés	142 787	147 422	3,2
Poissons et fruits de mer en conserve	68 073	68 138	0,1
<b>Total</b>	<b>210 860</b>	<b>215 561</b>	<b>2,2</b>

Source : compagnie Nielsen du Canada; compilation de la Direction des études et des perspectives économiques du MAPAQ

Pour ce qui est de l'estimation de la consommation de homard au Québec, en appliquant la même formule que pour le Canada, elle est de 3 550 tonnes en 2008, de 1 796 tonnes en 2009 et de 2057 tonnes en 2010 (annexe 6). Toutefois, ce chiffre est sous estimé car il ne tient pas compte des échanges de homard (commerce interprovincial) entre le Québec et les autres provinces du Canada.

En février 2009, le MAPAQ<sup>10</sup> a réalisé un sondage auprès de consommateurs québécois afin de connaître leurs habitudes en matière de produits marins et aquatiques. Il apparaît que, dans 80 % des ménages interrogés, au moins une personne consomme des poissons et fruits de mer. Parmi ces personnes, 71 % en consomme au moins une fois par semaine. La fréquence d'achat dépend du revenu annuel. Les ménages qui gagnent entre 60 000 et 79 000 dollars par année représentent la plus grande part de gens (77 %) qui consomment des produits marins « une fois par semaine et plus ».

La principale raison pour laquelle des personnes mangent peu ou ne mangent pas du tout de poissons et fruits de mer est « qu'elles n'aiment pas le goût » ou « les habitudes alimentaires ». En ce qui a trait

10. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne, *Sondage téléphonique auprès de consommateurs pour connaître leurs habitudes, leurs préférences, leurs exigences et leurs tendances de consommation en matière de produits marins et aquatiques*, février 2009.

au lieu de consommation, la majorité des répondants (67 %) ont indiqué « la maison », alors que seulement 4 % ont répondu « principalement au restaurant ».

Le poisson est la catégorie de produits la plus consommée par les répondants (98 %), suivi des crustacés (83 %), puis des mollusques (64 %). Plus précisément, les produits les plus souvent consommés sont le saumon (27 %), la crevette (19 %), la sole (11 %) et la truite (7 %). Le homard a été mentionné par 4 % des répondants.

La majorité des répondants achètent des poissons et fruits de mer au supermarché (67 %), alors qu'une proportion beaucoup plus faible (11 %) s'en procure uniquement à la poissonnerie. Au moment de l'achat, les répondants se disent influencés par six grands facteurs : d'abord le prix, puis la fraîcheur, qui est associée à la saisonnalité.

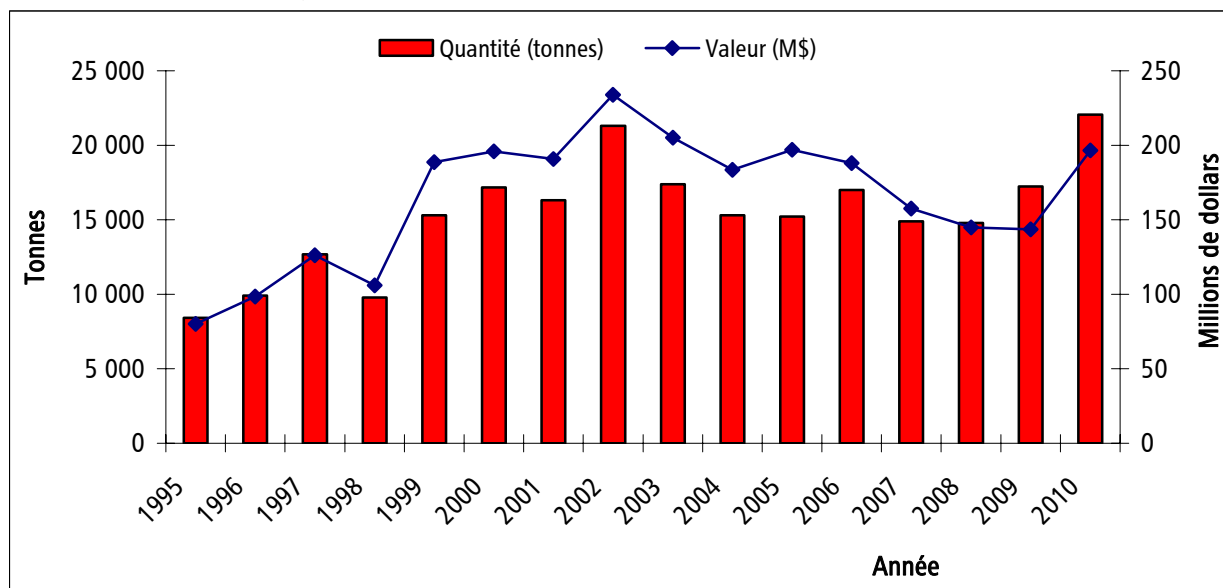
Il ressort de cela que les consommateurs préfèrent majoritairement un produit de la mer « frais » et qu'ils sont très peu intéressés par un produit « prêt à manger ». Ils choisissent un produit du Québec plutôt qu'un produit exotique, un produit qu'ils ont l'habitude d'acheter à la place d'un nouveau produit et un produit sauvage de préférence à un produit d'élevage. Ils préfèrent les crustacés décortiqués aux crustacés cuits, bien qu'ils achètent les deux. Par contre, ils achètent rarement des crustacés vivants.

### 5.1.3 Les importations

#### Au Canada

Le Canada est un grand producteur de homard d'Amérique, mais il en importe également de grandes quantités. En 2002, les importations ont culminé à 20 000 tonnes pour ensuite baisser à la suite d'une hausse des prix. Elles sont demeurées relativement stables jusqu'en 2009, où on note une nouvelle hausse en raison d'un recul important des prix.

Figure 13 – Importations canadiennes de homard de 1995 à 2010



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada

En 2010, les importations de homard ont atteint un nouveau sommet de 22 000 tonnes et la valeur la plus élevée depuis 2004, soit 197 millions de dollars.

Les importations canadiennes de homard proviennent surtout des États-Unis. Elles ont connu une forte progression durant les années 1990 en raison d'une offre supérieure à la demande intérieure aux États-Unis. La majorité de ce homard ne pouvait être vendue sur le marché du homard vivant et l'exportation aux fins de transformation offrait une bonne option.

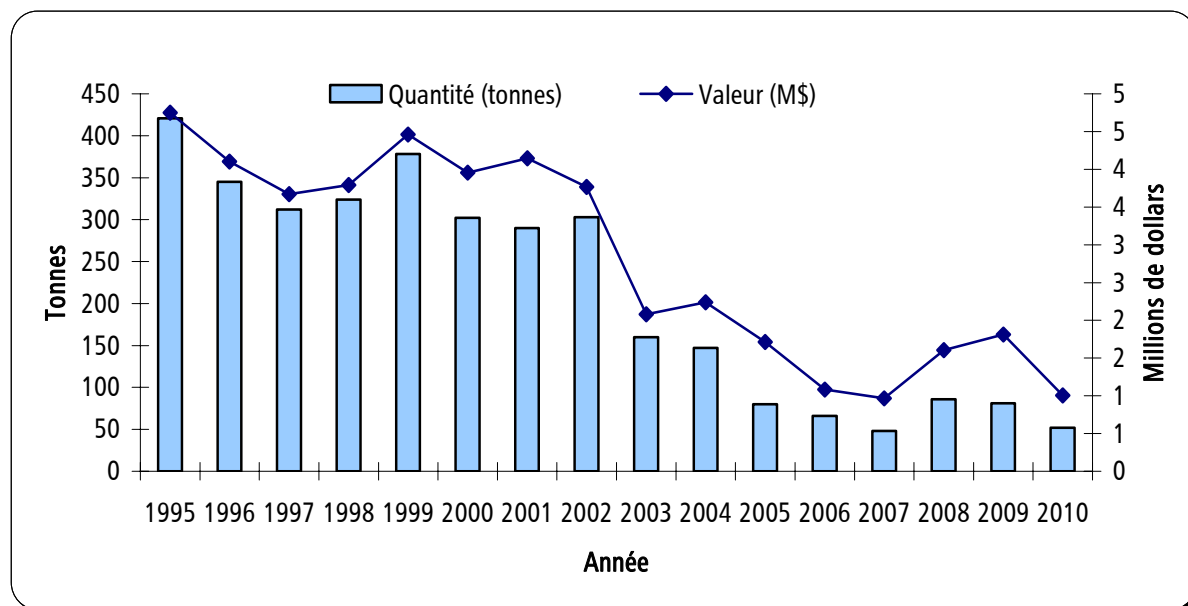
Le second marché d'importation est le Canada, en raison de la réexportation (homard pêché au Canada, exporté et réimporté par la suite après une transformation primaire).

Le produit le plus importé est le homard vivant. Il représente plus de 90 % des importations en quantité (21 590 tonnes) et en valeur (186 millions de dollars). Les autres produits sont le homard entier congelé, les produits contenant de la chair de homard et les conserves de homard.

### Au Québec

Selon les données de Statistique Canada, les importations de homard au Québec ont fortement baissé depuis 2003. En 2010, elles s'élevaient à 52 tonnes et leur valeur se chiffrait à un million de dollars, ce qui constitue leur deuxième plus faible niveau depuis 1995.

Figure 14 – Importations québécoises de homard de 1995 à 2010



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada

Jusqu'en 2004, les importations de homard au Québec étaient principalement composées de homard vivant. Depuis cette année-là, le homard entier congelé et la chair cuite congelée sont les principaux produits importés au Québec.

Pour 2010, si l'on se base sur la valeur, les importations de homard proviennent principalement des États-Unis (41 %), du Canada (26 %) en raison de la réexportation (homard pêché au Canada, exporté dans un autre pays, puis expédié au Québec) et de l'Islande (22 %).

Ces chiffres ne tiennent pas compte du homard importé qui transite par les provinces maritimes avant d'entrer au Québec.

Dans le tableau XVI, qui présente le taux de rendement annuel pour la transformation de homard, on remarque que de 2004 à 2010 les taux supérieurs sont supérieurs à 100 %. Les taux de rendement du homard sont les suivants : 100 % pour le homard vivant, 86 % pour le homard cuit entier, 20-24 % pour les queues de homard et 9-13 % pour les pinces et pattes. En moyenne, les rendements des usines de transformation devraient être inférieurs à 100%. Cela veut dire que le poids total de homard transformé est plus élevé que celui du homard acheté des pêcheurs. Des rendements supérieurs à 100% prouvent que les usines de transformation ne s'approvisionnent pas seulement à partir des débarquements de homard du Québec et des importations de homard mais aussi d'autres sources.

**Tableau XVI**  
**Taux de rendement dans la transformation de homard dans les usines en régions maritimes, de 2004 à 2010**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>1</sup>
	Tonnes						
Expéditions des usines en régions maritimes	4 016	4 063	4 392	3 944	5 083	3 747	7 331
<u>Débarquements au Québec</u>	<u>3 838</u>	<u>3 461</u>	<u>3 461</u>	<u>3 485</u>	<u>3 767</u>	<u>3 505</u>	<u>4 154</u>
<b>Taux de rendement</b>	<b>105%</b>	<b>117%</b>	<b>127%</b>	<b>113%</b>	<b>135%</b>	<b>107%</b>	<b>176%</b>

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Données préliminaires

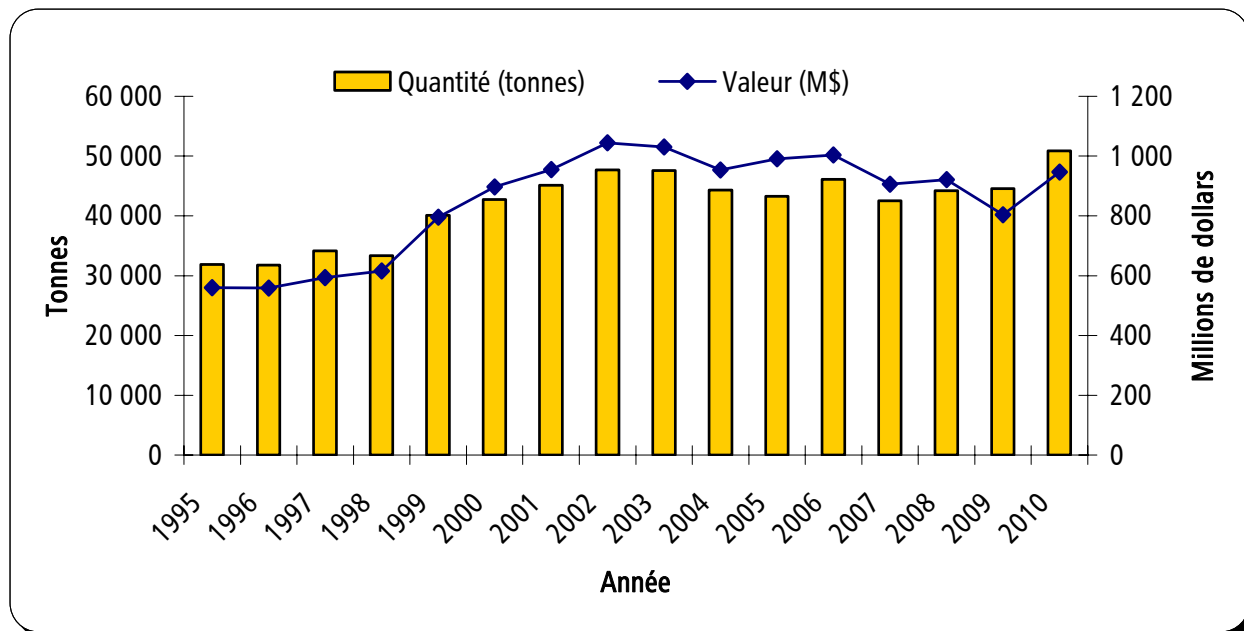
## 5.2 Les exportations et les marchés

### 5.2.1 Les exportations

#### Au Canada

Les exportations canadiennes de homard ont crû en quantité et en valeur depuis 2000. De plus, leur valeur a atteint un sommet en 2002, alors qu'elle s'est établie à plus d'un milliard de dollars.

Figure 15 – Exportations canadiennes de homard de 1995 à 2010



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada

En 2010, la quantité et la valeur des exportations ont atteint respectivement 50 880 tonnes et 947 millions de dollars. C'est un sommet historique en ce qui a trait aux quantités de homard exportées.

La principale destination des exportations canadiennes de homard est le marché américain. Pour 2010, ce dernier a généré 80 % des recettes totales d'exportation, soit 769 millions de dollars. Les autres pays sont le Japon (29 millions de dollars), la France (24 millions), la Belgique (22 millions), la Corée du Sud (17 millions), Hong Kong (15 millions) et les Pays-Bas (11 millions).

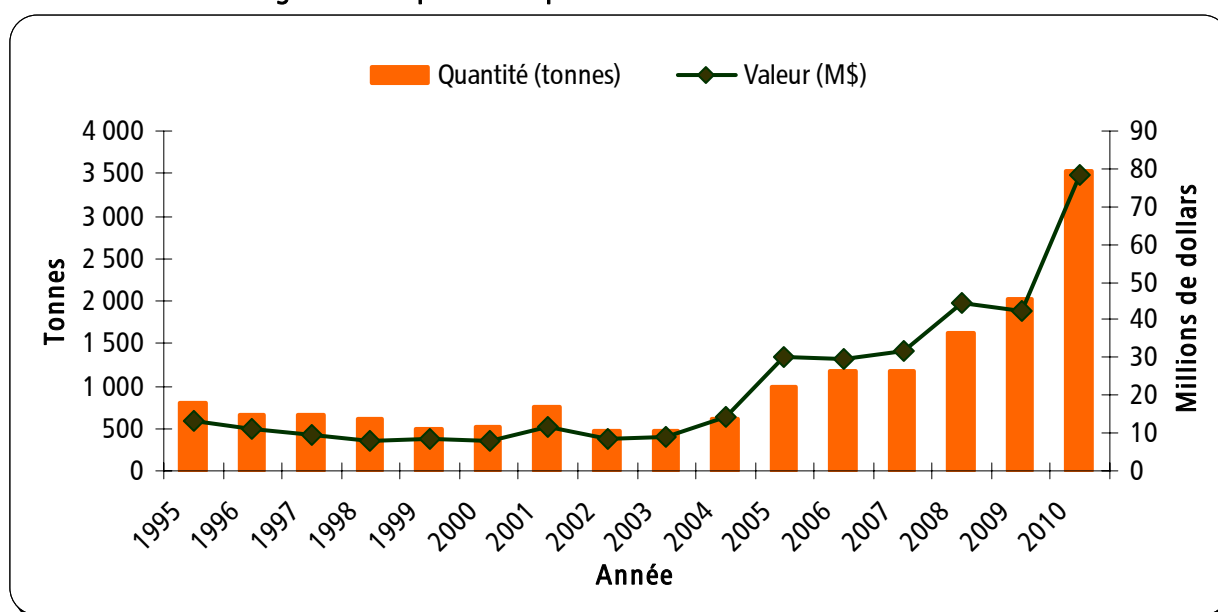
À noter que jusqu'en 2004, l'Asie était la deuxième destination des exportations canadiennes de homard. Toutefois, depuis les cinq dernières années, on note un net recul de ce continent au profit de la France et d'autres pays d'Europe dont la part est en croissance. L'annexe 3 donne le détail de la destination des exportations.

En 2010, les exportations canadiennes de homard étaient essentiellement constituées de homard vivant (378 millions de dollars), de homard entier congelé (273 millions) et de chair cuite congelée (106 millions).

## Au Québec

Les exportations québécoises de homard sont demeurées relativement stables jusqu'en 2005. Elles ont fortement augmenté au cours des cinq dernières années, en quantité et en valeur. Un sommet historique a été atteint en 2010 avec des exportations qui s'élèvent à 3 535 tonnes et qui valent 78 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 74 % des quantités et de 84 % de la valeur par rapport à 2009.

Figure 16 – Exportations québécoises de homard de 1995 à 2010



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada

Lorsque l'on compare les quantités de homard débarquées au Québec avec les exportations, on remarque que jusqu'en 2007, la quantité de homard exportée représentait moins de 30 % des débarquements. Si l'on considère un taux de rendement de 50 % pour la transformation du homard au Québec, en raison de l'importance du homard vivant, on peut en déduire qu'une part importante des débarquements demeurerait sur le marché québécois.

Toutefois, en 2010, on remarque que les quantités de homard exportées équivalent à plus de 85 % des débarquements. Donc, cela implique que moins de homard pêché au Québec est demeuré sur le marché intérieur. On peut aussi en déduire qu'une plus grande quantité de homard provenant de l'extérieur est entrée au Québec pour être transformée en usine.

La principale destination des exportations de homard québécois est le marché américain. En 2010, ce marché générait des recettes de plus de 74 millions de dollars, ce qui représente plus de 90 % de la valeur totale des exportations de homard. La France suit de loin avec des exportations d'une valeur de trois millions de dollars. Viennent ensuite la Belgique et Hong Kong.

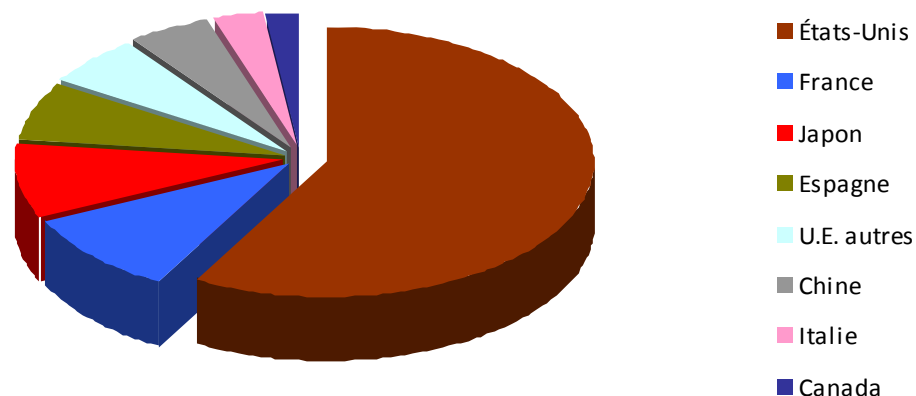
Pour 2010, les principaux produits de homard exportés par le Québec sont les suivants : le homard non décortiqué congelé, la chair de homard cuite congelée et le homard vivant. Ces trois produits ont généré respectivement 51, 19 et 7 millions de dollars, soit 99 % de la valeur totale des exportations.

Entre 1995 et 2004, le homard vivant représentait en moyenne 61 % de la valeur des exportations pour cette espèce. Durant la période 2005-2010, ce produit ne représentait plus en moyenne que 16 % des exportations de homard. En 2010, il a atteint sa plus faible part depuis 1995, soit 9 %. La part du homard entier congelé et de la chair congelée dans la valeur totale des exportations de homard est passée en moyenne de 30 % entre 1995 et 2004 à 83 % entre 2005 et 2010. En 2010, ces deux produits représentaient 90 % de la valeur totale des exportations.

### 5.2.2 Les principaux marchés d'exportation pour le homard

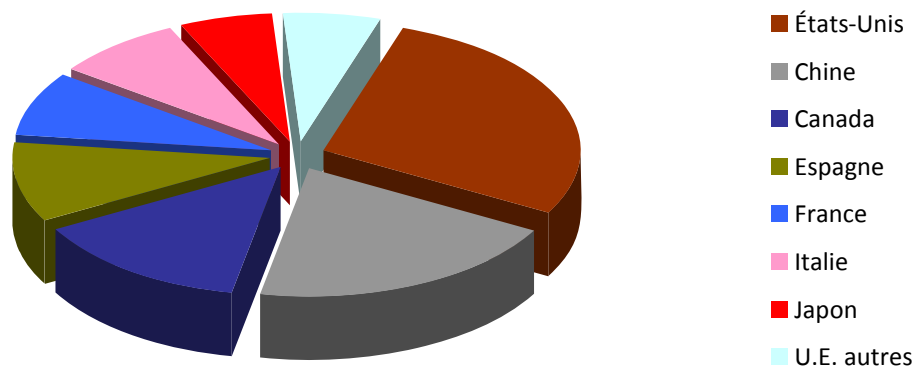
Comme l'illustrent les figures 17 et 18, le marché américain est le plus important, autant pour le homard frais que pour le homard congelé. La majeure partie du homard pêché aux États-Unis est vendue sur le marché local. Le homard de moindre qualité est exporté au Canada pour y être transformé. Une part importante de ce homard est ensuite réexportée aux États-Unis sous forme congelée. Le homard vivant exporté aux États-Unis est pêché au Canada et considéré comme un produit de qualité supérieure.

Figure 17 – Principaux pays importateurs de homard congelé, sur le plan de la valeur, en 2007



Source : John Sackton, *Supply, Demand and Markets for Lobster: outlook for 2010-2011*, Seafood.com, octobre 2010.

Figure 18 – Principaux pays importateurs de homard frais ou vivant, sur le plan de la valeur, en 2007



Source: John Sackton, *Supply, Demand and Markets for Lobster: outlook for 2010-2011*, Seafood.com, octobre 2010.

### Le marché américain

Aux États-Unis, la consommation apparente moyenne de poisson a légèrement fléchi. Elle est passée de 16 kg/habitant en 2009 à 15,8 kg/habitant en 2010, ce qui représente une baisse de 0,2 kg<sup>11</sup>. La consommation de homard a été la plus touchée par la crise économique. Le homard vivant conserve une place importante sur les marchés niches haut de gamme de la côte est des États-Unis et prend de plus en plus d'importance sur la côte ouest. Malgré un recul important de la consommation de homard dans les restaurants, les ventes de homard vivant se sont relativement bien maintenues grâce à des systèmes de viviers améliorés permettant une plus longue conservation.

### Les autres marchés d'exportation

#### ▪ **La France**

La France est un des grands pays consommateurs de produits marins et un importateur net de plusieurs de ces produits. Les captures de homard en France sont limitées et la demande est supérieure à l'offre.

Les importations de homard vivant sont relativement constantes depuis 2006. C'est un produit festif de moins en moins préparé à la maison. Le principal marché est la restauration moyen et haut de gamme. Un pic de consommation est enregistré en décembre. Le Canada est en concurrence avec les États-Unis sur le marché français du homard vivant. Ces deux pays exportent le homard de l'espèce *homarus americanus*, tandis que le Royaume-Uni de même que l'Irlande pêchent et exportent le homard *homarus gammarus*, qui est de la même espèce que le homard pêché en France<sup>12</sup>.

Le homard congelé entier est le principal produit que la France importe et il provient presque exclusivement du Canada. Une part importante de ce homard importé transite par la Belgique. Celui-ci est surtout vendu dans les supermarchés. Il existe deux périodes de consommation : Noël et Pâques.

#### ▪ **L'Espagne**

L'Espagne est le troisième importateur mondial de poissons et fruits de mer. Les Espagnols sont les cinquièmes plus grands consommateurs mondiaux de produits marins avec des dépenses annuelles de 337 dollars par habitant, contre près de 150 dollars en Europe et 49 dollars ailleurs dans le monde.

Ce pays était, en 2010, la 21<sup>e</sup> destination des exportations canadiennes de poissons et fruits de mer. Depuis 2007, celles-ci ont diminué en moyenne de 29 % par année. Ce déclin est surtout attribuable à la baisse des exportations de poisson congelé et de homard frais, réfrigéré, séché ou vivant.

Le homard en provenance du Canada est en concurrence directe, sur le marché espagnol, avec le homard des États-Unis pour ce qui est des parts de marché. Il doit également faire face à la concurrence des langoustes locales ou importées. Le homard vivant est utilisé comme ingrédient dans les restaurants haut de gamme spécialisés dans les paellas et est servi à l'occasion d'un nombre croissant d'activités spéciales telles que les banquets de mariage.

---

11. National Oceanic and Atmospheric Administration – National Marine Fisheries Service (NMFS), *Fisheries of the United States 2010*, NMFS, août 2011.

12. The FishSite.com, *France Fishery Products*, août 2010; Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Profil du secteur Poissons et Fruits de mer – Paris, France*, septembre 2007.

## ▪ *La Chine*

En 2010, la valeur des exportations de poissons et fruits de mer du Canada vers la Chine se chiffrait à 291 millions de dollars, faisant du Canada le cinquième plus grand fournisseur de poissons et fruits de mer sur ce marché. Les principaux fruits de mer canadiens exportés vers l'est de la Chine et la province de Hubei sont les crevettes, les crabes, les homards, la panope et les poissons congelés. La consommation chinoise de fruits de mer devrait atteindre 35,9 kg/habitant en 2020, ce qui équivaut à une augmentation de 124 % par rapport à la moyenne de 2010, qui est de 16 kg/habitant.

En Chine, les produits aquatiques sont distribués sur des marchés de gros et de détail. Le marché de détail comprend principalement les marchés traditionnels de produits frais, qui demeurent les principaux points de vente aux consommateurs, et les supermarchés, qui gagnent tout de même en importance, surtout en ce qui a trait aux produits de la mer traités ou congelés. Les restaurants et hôtels achètent des produits en vrac de leurs propres fournisseurs (importateurs ou distributeurs locaux) et rarement des supermarchés<sup>13</sup>.

## ▪ *Hong Kong*

Avec des populations respectives de 7,1 millions et de 550 000 habitants, Hong Kong et Macao représentent de bons marchés pour le secteur des poissons et fruits de mer importés, en raison de la demande élevée et de la taille relativement petite et décroissante de l'industrie de la pêche locale. En 2010, la valeur des poissons et fruits de mer importés par Hong Kong et Macao se situait respectivement à 2,8 milliards de dollars et à 0,063 milliard de dollars. Selon les statistiques hongkongaises sur le commerce d'importation, le Canada était le septième plus grand fournisseur de poissons et fruits de mer de ce pays, avec des expéditions d'une valeur totale de 117,3 millions de dollars (4,1 % de part de marché). La panope du Pacifique (40,7 millions de dollars), la mactre de Stimpson (25,2 millions) et le homard (13,2 millions) sont les principaux poissons et fruits de mer que le Canada a exportés vers Hong Kong en 2010<sup>14</sup>.

## ▪ *Les Émirats arabes unis*

Dans tous les Émirats arabes unis, on trouve des marchés de poissons (souks). L'essentiel des activités des souks repose sur les prises quotidiennes provenant de la région du golfe Persique.

Pour le seul marché de Dubaï, les fruits de mer ont représenté, en 2006, une somme de 735 millions de dirhams (près de 200 millions de dollars canadiens). À Dubaï, comme dans tout le pays, le secteur de l'hôtellerie est le plus important acheteur de produits de la mer : presque tous les hôtels cinq étoiles comptent un restaurant qui en fait sa spécialité. La concurrence est forte dans le segment de la restauration et explicable en partie par la croissance de la population et du tourisme.

Le homard est le crustacé-vedette des restaurants de la région du golfe Persique; on y préfère par-dessus tout le homard de l'Atlantique Nord. Selon la saison, on peut également trouver, de la langouste (provenant pour la plupart de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie) et du plus petit homard norvégien<sup>15</sup>.

---

13. Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Profil du marché du poisson et des fruits de mer de l'Est de la Chine et de la province du Hubei*, août 2011.

14. Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Profil du secteur des poissons et fruits de mer – Hong Kong et Macao*, mai 2011.

15. Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Tendances... l'alimentation aux Émirats arabes unis – Poisson et fruits de mer, 2008*.

## 6. LES TENDANCES ET PERSPECTIVES

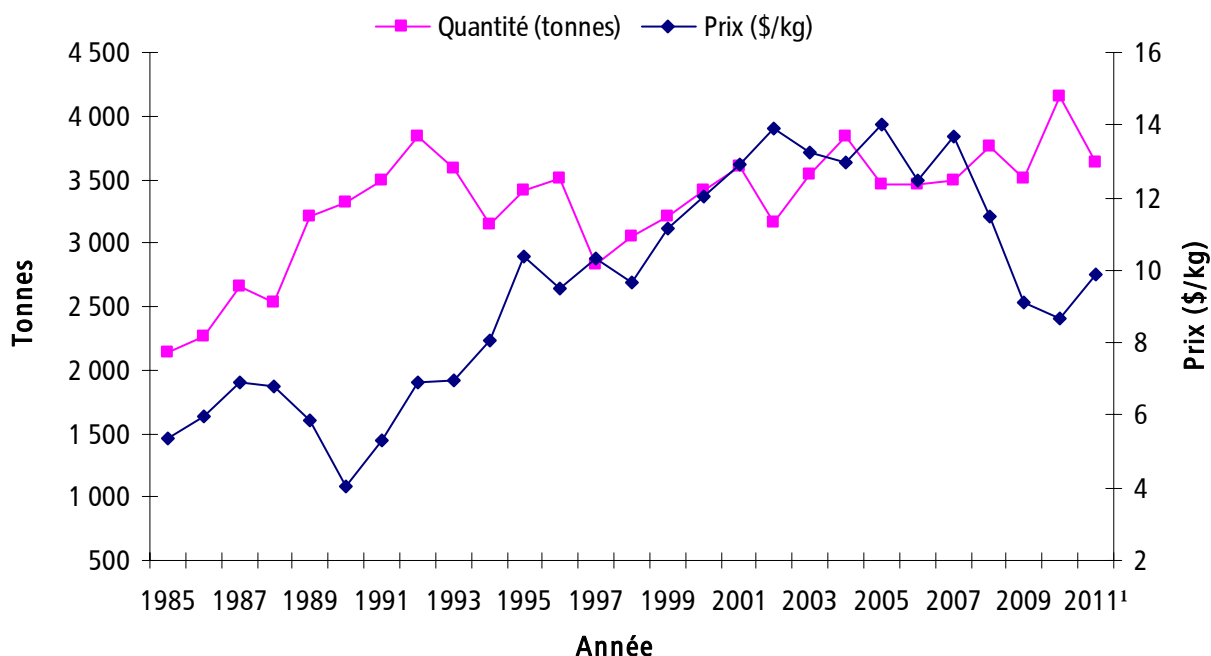
### 6.1 Le secteur de la capture

Les données préliminaires pour la saison 2011 montrent une diminution de 13 % des captures de homard au Québec par rapport à la saison 2010. C'est aux Îles-de-la-Madeleine qu'on a enregistré la plus forte baisse des captures (- 14 %), alors que pour la Gaspésie, la diminution est de 8 % par rapport à 2010. Cette situation est due, en grande partie, à de mauvaises conditions météorologiques en début de saison.

Le prix a augmenté en 2011 par rapport à l'année précédente, soit de 16 % aux Îles-de-la-Madeleine (9,84 \$/kg) et de 10 % en Gaspésie (9,92 \$/kg). Cette hausse est très certainement attribuable à la baisse des captures au Québec et dans les autres provinces de l'Atlantique. À la figure 19, on remarque une corrélation entre les quantités de homard débarquées au Québec et le prix au débarquement. Dans la plupart des cas, lorsque les captures augmentent, le prix a tendance à baisser.

Toutefois, d'autres facteurs peuvent influencer le prix, tels que l'offre globale de homard ou de produits de substitution, les tendances de consommation des ménages ainsi que les conditions économiques. Ainsi, en 2009, le prix au débarquement a chuté malgré une baisse des captures par rapport à l'année précédente. On peut en conclure que la récession économique mondiale a réduit la demande de homard en dessous du niveau de l'offre.

Figure 19 – Prix moyen du homard et captures au Québec de 1985 à 2011



Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ  
1. Données préliminaires

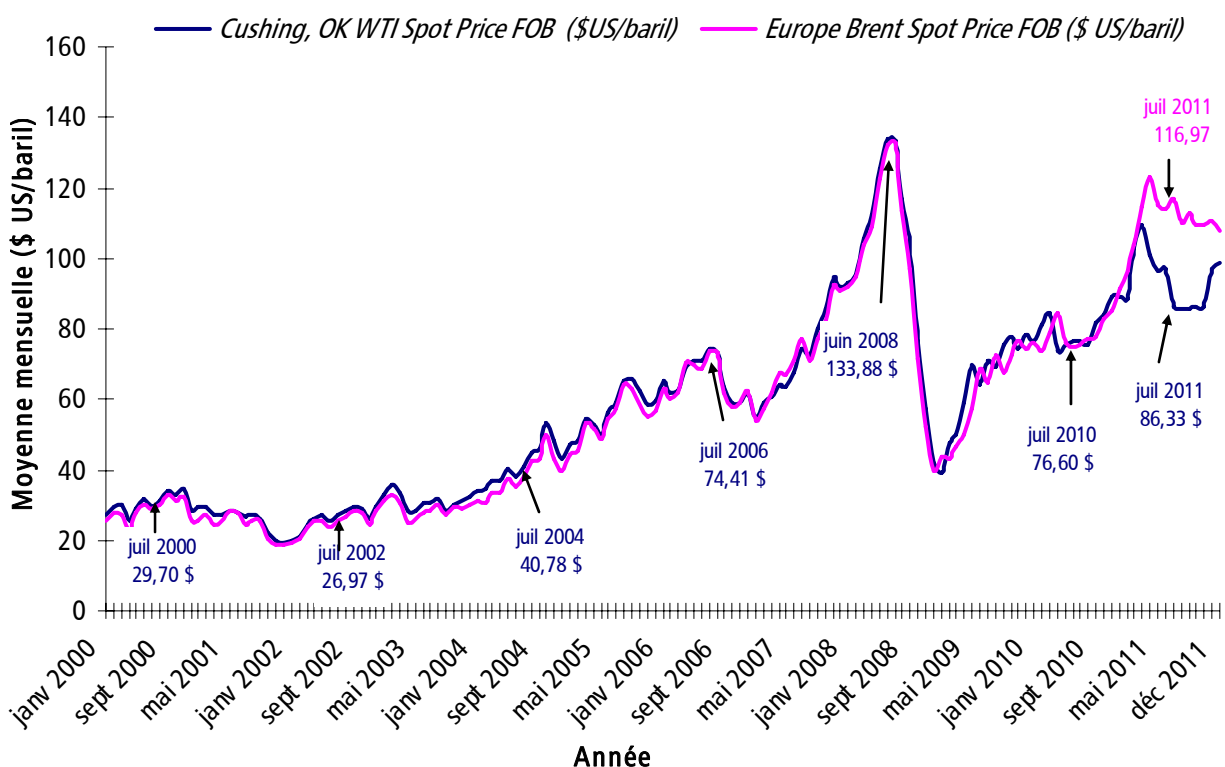
La capacité des scientifiques à établir des prévisions sur l'état des stocks de homard dans les régions du Québec demeure limitée. Les derniers rapports sur l'état des stocks de homard aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie recommandaient de poursuivre le programme de réduction de l'effort de pêche.

La quantité de homard capturé au cours des prochaines années devraient demeurer dans la fourchette des 5 dernières années, soit entre 3 500 et 4 000 tonnes. L'offre mondiale semble limitée, malgré certaines hausses des débarquements au cours des dernières années. Une plus grande stabilité des débarquements pourrait aider à limiter les fluctuations du prix.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux conditions de capture et de manutention des poissons et fruits de mer. Plusieurs chaînes d'alimentation ont pris l'engagement de s'approvisionner exclusivement en produits qui répondent aux critères de durabilité des ressources halieutiques. Les pêcheurs devront tenir compte de ces nouvelles tendances. Des projets sont en cours aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie pour répondre aux besoins de traçabilité et d'écocertification.

Un des défis importants pour les entreprises de pêche sera de limiter la croissance de leurs frais d'exploitation. Les coûts des appâts et du carburant font partie des principaux postes de dépenses des homardiers.

Figure 20 – Prix du pétrole brut (WTI et Brent) de 2000 à 2011



Source : Energy Information Administration

Au Québec, l'approvisionnement suit le cours du Brent. Jusqu'en 2011, l'Europe Brent Spot Price (Brent) se maintenait plus ou moins au même niveau que le Cushing Oklahoma West Texas Intermediate Crude (WTI)<sup>16</sup>. Le prix du pétrole brut (WTI), est passé de 29,70 \$ US/baril en juin 2000 à 133,88 \$ US/baril en juin 2008, ce qui correspond à une augmentation de 350 % pour juin 2008, comparé à juin 2000. Il a ensuite chuté pour remonter progressivement en 2011. Depuis mars 2011, le cours du Brent s'est détaché du WTI pour atteindre 116,97 \$ US/baril en juillet 2011, alors que le cours du WTI a baissé à 86,33 \$ US/baril. Cela représente un écart de plus de 30 \$ US/baril. C'est la raison pour laquelle le prix du carburant au Québec est demeuré élevé entre mars et octobre 2011, malgré une baisse du cours du WTI pendant cette période.

Selon les prévisions de l'Energy Information Administration<sup>17</sup>, les cours du Brent et du WTI devraient se maintenir à des niveaux élevés au cours des prochains mois, en raison de la forte volatilité des marchés. Ils devraient baisser progressivement vers la fin de l'année 2012.

## 6.2 Le secteur de la transformation

Le secteur de la transformation fera face à plusieurs défis au cours des prochains mois.

Les usines de transformation du Québec se tournent de plus en plus vers l'importation de homard pour diversifier et rentabiliser leurs activités de transformation. Cependant, l'adoption d'un nouveau règlement sur la transformation du homard au Maine risque d'avoir une incidence sur la disponibilité du homard en provenance des États-Unis au cours des prochaines années. Ce nouveau règlement permet aux usines du Maine de transformer du homard ayant une taille inférieure à 83 mm. Jusqu'à présent, l'interdiction de transformer ce homard dans le Maine en a favorisé l'exportation et la transformation au Canada.

Malgré des signes d'amélioration, l'économie américaine demeure problématique. Au cours des prochains mois, la valeur du dollar canadien devrait se maintenir à un niveau élevé par rapport au dollar américain, soit entre 0,80 et 1,00 dollar américain.

Enfin, tout comme le secteur de la capture, les entreprises de transformation sont soumises à de nouvelles exigences réglementaires imposées par les distributeurs et les consommateurs. Elles doivent adapter leur système de production à ces nouvelles normes (ex. : traçabilité, écocertification, salubrité, etc.) afin de conserver ou de permettre leur accès aux marchés et aux réseaux de distribution du homard, autant à l'échelle locale qu'à travers le monde.

## 6.3 Les marchés

Depuis 2008, les incertitudes liées à la situation économique mondiale ont des répercussions sur la consommation et sur les marchés. En 2010 et 2011, l'économie américaine a montré quelques signes de reprise qui se sont traduits par une augmentation des dépenses des ménages. Cependant, les perspectives de croissance sont relativement faibles pour les prochains mois.

---

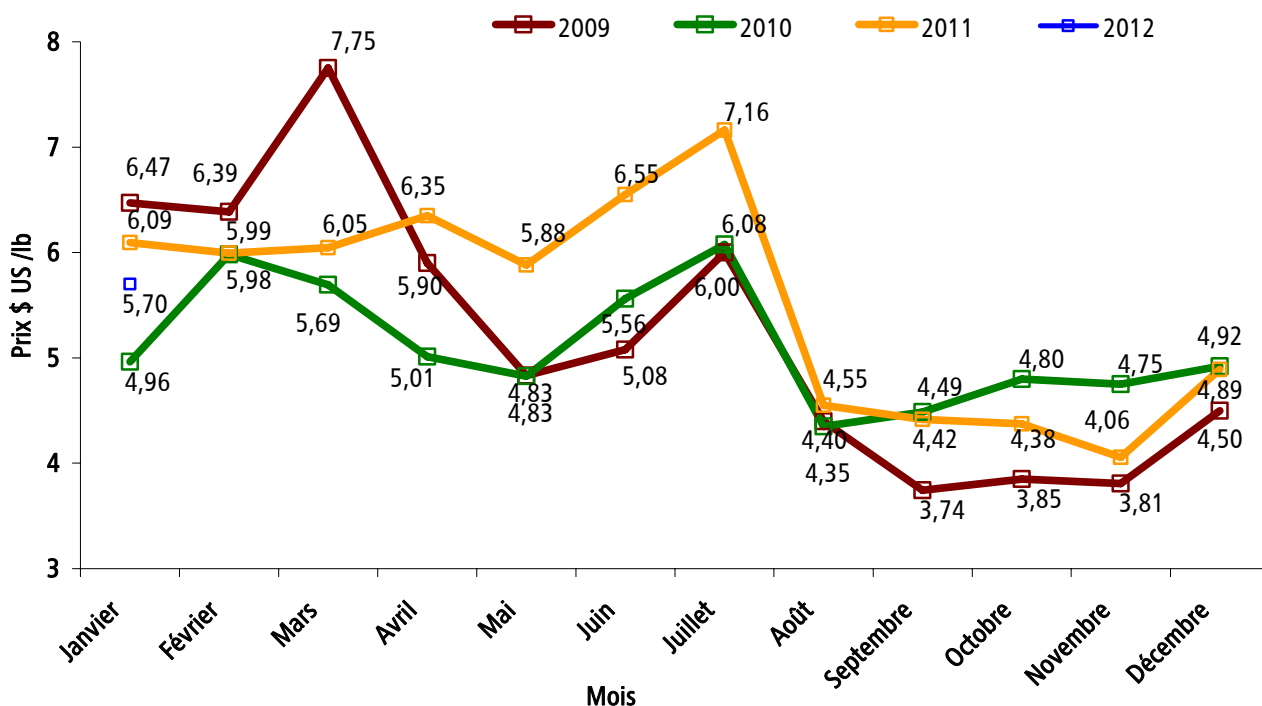
16. Jusqu'en 2011, c'est le cours du West Texas Intermediate (WTI) qui servait de référence dans les publications sur les pêches et l'aquaculture commerciales du MAPAQ

17. Energy Information Administration, 8 février 2012, <http://www.eia.gov/forecasts/steo/uncertainty/>.

On note, à la figure 21, que le prix moyen du homard (homard de 1 lb en \$ US/lb – FOB Boston) en 2011 s’est maintenu au-dessus du prix de 2010 entre les mois de mars et juillet. Cette hausse est attribuable à une baisse des débarquements au Canada en 2011.

Le prix de gros pour le homard vivant était de 7,10 dollars américains en juillet. Cette valeur est la plus élevée des trois dernières années<sup>18</sup>. Cependant, le prix a commencé à chuter au mois d’août pour se retrouver en dessous du prix de 2010 de septembre à décembre 2011. Mais, il demeure au-dessus du prix de 2009.

Figure 21 – Évolution mensuelle du prix du homard de 1 lb (\$ US/lb – FOB Nouvelle-Angleterre) de 2009 à 2011



Source : *Seafood Price Current*, compilation du MAPAQ

Malgré une faible demande sur le marché américain, le prix de gros du homard vivant, sur le marché de la Nouvelle-Angleterre, est demeuré ferme en janvier 2012<sup>19</sup>, ce qui est encourageant pour les prochains mois.

18. John Sackton, *Low canadian lobster inventory reflected in higher live prices*, Seafoodnews.com, 15 juillet 2011.

19. Umer Barry's – *Seafood Price Current*, 24 et 31 janvier 2012.

## CONCLUSION

Il faudra être attentif à la variation du prix au cours des deux prochains mois. Une bonne situation de marché se traduira par une augmentation du prix entre février et avril. Les indicateurs suivants devraient permettre d'anticiper cette hausse :

- Une amélioration de l'économie mondiale, surtout celle des États-Unis : une reprise économique aura un effet positif sur les dépenses des consommateurs et sur les prix;
- Le volume des débarquements de homard au Canada et aux États-Unis;
- Une croissance de la transformation de homard aux États-Unis, qui pourrait entraîner une hausse de la demande pour du homard canadien.

L'instabilité de l'économie mondiale et une lente reprise pourraient influencer la demande au cours des prochains mois. Selon l'OCDE, les économies dominantes de la zone euro, ainsi que la Chine, montrent des signes de ralentissement, alors que les perspectives de croissance sont faibles aux États-Unis et au Japon<sup>20</sup>.

L'OCDE prévoit que la consommation de poisson restera plus élevée dans les pays développés, malgré une baisse au Japon et au Canada.

Les échanges commerciaux de homard pourraient être influencés par d'autres facteurs tels que l'obligation de traçabilité, l'introduction de normes à des fins environnementales et sociales et leur adoption par les principaux distributeurs. Enfin, les négociations bilatérales ou multilatérales (ex. : un accord de libéralisation des échanges avec l'Union européenne) pourraient stimuler les exportations de homard du Canada.

---

20. Globefish. *Highlights – A quarterly update on world seafood markets*, FAO, juillet 2011.

## BIBLIOGRAPHIE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Profil du secteur Poissons et Fruits de mer*, AAC, septembre 2007.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Tendances... l'alimentation aux Émirats arabes unis – Poisson et fruits de mer*, AAC, 2008.

CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES. *Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique*, juillet 2007.

Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd, *Long term value strategy for the Canadian lobster industry*, octobre 2010.

Globefish. *Highlights – A quarterly update on world seafood markets*, FAO, juillet 2011.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Profil du marché du poisson et des fruits de mer de l'Est de la Chine et de la province du Hubei*, MAECI, août 2011.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Profil du secteur des poissons et fruits de mer – Hong Kong et Macao*, MAECI, mai 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Étude sur la rentabilité des homardières du Québec (2006-2007)*, DPAS-MAPAQ, février 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Sondage téléphonique auprès de consommateurs pour connaître leurs habitudes, leurs préférences, leurs exigences et leurs tendances de consommation en matière de produits marins et aquatiques*, DEPVI-MAPAQ, février 2009.

NATIONAL MARINE FISHERIES SERVICE. FISHERIES STATISTICS DIVISION, Silver Spring, MD, *Fisheries of the United States 2010*, août 2011, [En ligne] : <http://www.st.nmfs.noaa.gov/st1/fus/fus10/index.html>.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES/ORGANISATION DES ÉTATS-UNIS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. « Produits de la pêche et de l'aquaculture », *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020*, OCDE/FAO, 2011.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. SECRÉTARIAT CANADIEN DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE. *Avis scientifique 2009/013*, « Évaluation des populations de homard aux Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22) en 2008 ».

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. SECRÉTARIAT CANADIEN DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE. *Avis scientifique 2009/017*, « Évaluation des populations de homard en Gaspésie (ZPH 19, 20 et 21) en 2008 ».

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. SECRÉTARIAT CANADIEN DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE. *Avis scientifique 2009/047*, « Évaluation des populations de homard de la Côte-Nord (ZPH 15, 16 et 18) et d'Anticosti (ZPH 17) en 2008 ».

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. « Le monde sous-marin – Homard d'Amérique », [En ligne] : [www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/uww-msm/articles/americanlobster-homarddamerique-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/uww-msm/articles/americanlobster-homarddamerique-fra.html).

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – Région du Québec. *Étude sur les coûts et les revenus, 2004 – Homardiens de la Gaspésie*, octobre 2006.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – Région du Québec, *Étude sur les coûts et les revenus, 2004 – Homardiens des Îles-de-la-Madeleine*, octobre 2006.

SACKTON, John. *Supply, Demand and Markets for Lobster: outlook for 2010-2011*, Seafood.com, octobre 2010.

SACKTON, John. *Low canadian lobster inventory reflected in higher live prices*, Seafoodnews.com, juillet 2011.

The FishSite.com. « France Fishery Products », août 2010.

## **ANNEXES**

### Annexe 1 - Débarquements de homard, par région maritime du Québec de 1990 à 2010

Années	Îles-de-la-Madeleine		Gaspésie/ St-Laurent		Côte-Nord		Total	
	Quantité (tonnes)	Valeur ('000\$)	Quantité (tonnes)	Valeur ('000\$)	Quantité (tonnes)	Valeur ('000\$)	Quantité (tonnes)	Valeur ('000\$)
1990	2 334	8 855	899	4 068	79	422	3 311	13 346
1991	2 657	13 677	742	4 262	94	563	3 493	18 502
1992	2 818	19 591	908	6 070	108	735	3 835	26 396
1993	2 605	17 998	853	6 093	130	939	3 588	25 030
1994	2 051	16 956	944	7 303	156	1 232	3 151	25 491
1995	2 189	23 127	1 098	10 922	124	1 301	3 411	35 350
1996	2 247	21 516	1 144	10 763	110	1 057	3 502	33 335
1997	1 922	19 889	774	7 913	131	1 430	2 827	29 232
1998	1 926	18 003	1 029	10 550	94	937	3 049	29 490
1999	1 960	22 225	1 146	12 511	108	1 183	3 214	35 919
2000	2 101	25 749	1 199	13 957	113	1 310	3 413	41 015
2001	2 302	29 572	1 165	15 473	136	1 567	3 603	46 612
2002	2 191	30 939	885	11 910	86	1 071	3 161	43 920
2003	2 382	30 967	1 059	14 745	97	1 198	3 538	46 910
2004	2 686	34 934	1 095	14 199	57	697	3 838	49 829
2005	2 578	36 037	813	11 575	70	884	3 461	48 496
2006	2 518	31 973	895	10 612	48	560	3 461	43 145
2007	2 588	34 801	819	11 874	78	970	3 485	47 646
2008	2 764	31 665	924	10 741	79	884	3 767	43 290
2009	2 608	23 262	839	8 164	58	573	3 505	31 998
2010 <sup>1</sup>	3 073	26 131	1 007	9 120	73	708	4 154	35 959

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Données préliminaires

**Annexe 2 - Prix moyen au débarquement du homard, par région maritime du Québec de 1990 à 2010**

Années	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie/ St-Laurent	Côte-Nord	Total
	Dollars du kilogramme			
1990	3,79	4,53	5,38	4,03
1991	5,15	5,75	5,97	5,30
1992	6,95	6,69	6,80	6,88
1993	6,91	7,14	7,23	6,98
1994	8,27	7,73	7,90	8,09
1995	10,56	9,95	10,47	10,36
1996	9,57	9,41	9,58	9,52
1997	10,35	10,22	10,90	10,34
1998	9,35	10,26	9,96	9,67
1999	11,34	10,92	10,94	11,17
2000	12,25	11,65	11,58	12,02
2001	12,85	13,28	11,52	12,94
2002	14,12	13,46	12,49	13,89
2003	13,00	13,92	12,36	13,26
2004	13,01	12,96	12,24	12,98
2005	13,98	14,24	12,68	14,01
2006	12,70	11,86	11,63	12,47
2007	13,45	14,49	12,48	13,67
2008	11,46	11,62	11,24	11,49
2009	8,92	9,73	9,92	9,13
2010 <sup>1</sup>	8,50	9,05	9,64	8,66

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

1. Données préliminaires

**Annexe 3 - Variation annuelle des débarquements de homard au Québec, de 2005 à 2010**

Période	Îles-de-la-Madeleine		Gaspésie/ St-Laurent		Côte-Nord		Total	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	<b>Variation (%)</b>							
2005/2004	-4,0%	3,2%	-25,8%	-18,5%	22,4%	26,8%	-9,8%	-2,7%
2006/2005	-2,3%	-11,3%	10,1%	-8,3%	-31,0%	-36,7%	0,0%	-11,0%
2007/2006	2,8%	8,8%	-8,4%	11,9%	61,6%	73,4%	0,7%	10,4%
2008/2007	6,8%	-9,0%	12,8%	-9,5%	1,1%	-8,9%	8,1%	-9,1%
2009/2008	-5,6%	-26,5%	-9,2%	-24,0%	-26,6%	-35,2%	-6,9%	-26,1%
2010/2009	17,9%	12,3%	20,0%	11,7%	27,2%	23,6%	18,5%	12,4%

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

**Annexe 4 - Variation annuelle du prix moyen du homard au débarquement au Québec, de 2005 à 2010**

Période	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie/ St-Laurent	Côte-Nord	Total
	<b>Variation (%)</b>			
2005/2004	7,5%	9,8%	3,6%	7,9%
2006/2005	-9,2%	-16,7%	-8,2%	-11,0%
2007/2006	5,9%	22,2%	7,3%	9,7%
2008/2007	-14,8%	-19,8%	-9,9%	-15,9%
2009/2008	-22,1%	-16,3%	-11,8%	-20,6%
2010/2009	-4,7%	-6,9%	-2,8%	-5,2%

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

**Annexe 5 - Expéditions de homard des usines de transformation en régions maritimes du Québec de 1990 à 2010**

<b>Années</b>	<b>Quantité (tonnes)</b>	<b>Valeur (M\$)</b>
1990	3 048	22,3
1991	3 040	23,8
1992	3 365	31,4
1993	3 432	33,0
1994	2 903	32,2
1995	3 283	42,4
1996	3 154	38,3
1997	2 529	33,5
1998	2 756	35,0
1999	2 859	41,6
2000	3 095	47,0
2001	3 295	52,7
2002	3 202	52,6
2003	3 335	55,4
2004	4 016	68,4
2005	4 063	81,7
2006	4 392	78,5
2007	3 944	74,5
2008	5 083	93,4
2009	3 747	52,1
2010 <sup>1</sup>	7 331	120,7

Source : MPO – Région du Québec

1. Données préliminaires

## Annexe 6 - Calcul de la consommation intérieure de homard

Formule de calcul de la consommation apparente (tonnes):  
production (+) importations (-) exportations

### Consommation intérieure de homard au Canada, en tonnes, de 2008 à 2010

	2008	2009	2010
Débarquements	58 983	56 554	63 291
<b>Production<sup>1</sup></b>	<b>40 403</b>	<b>38 739</b>	<b>43 354</b>
(+) Importations	15 251	17 824	22 569
(-) Exportations	44 189	44 543	50 881
<b>= Consommation apparente</b>	<b>11 466</b>	<b>12 021</b>	<b>15 043</b>

1. La production est estimée en fonction des débarquements pour 2009 et 2010

### Consommation intérieure de homard au Québec, en tonnes, de 2008 à 2010

	2008	2009	2010p
Débarquements	3 767	3 505	4 156
<b>Production<sup>1</sup></b>	<b>5 083</b>	<b>3 747</b>	<b>7 331</b>
(+) Importations	43	81	52
(-) Exportations	1 619	2 032	3 535
<b>= Consommation apparente</b>	<b>3 507</b>	<b>1 796</b>	<b>2 057</b>

1. Volume de production (expéditions) des usines de transformation de homard en régions maritimes

(p). Données préliminaires

Source : Source : MPO – Région du Québec

## Annexe 7 - Valeur des importations de homard au Québec selon la provenance, de 2008 à 2010

Pays Partenaire	Dollars Canadiens			% Part de Marché			%Δ 10/09
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	
Le Monde	1 603 214	1 812 891	1 006 292	100	100	100	-44,49
États-Unis	570 925	429 736	412 394	35,61	23,7	40,98	-4,04
Canada	537 662	994 221	261 739	33,54	54,84	26,01	-73,67
Islande	202 086	71 309	223 302	12,61	3,93	22,19	213,15
Honduras	197 238	11 798	73 307	12,3	0,65	7,28	521,35
Indonésie	869	1 337	14 941	0,05	0,07	1,48	1 017,50
France	8 898	9 729	12 065	0,56	0,54	1,2	24,01
Vietnam	0	61 221	7 265	0	3,38	0,72	-88,13
Royaume-Uni	0	1	635	0	0	0,06	
Portugal	1 137	3 878	541	0,07	0,21	0,05	-86,05
Pays-Bas	25	0	103	0	0	0,01	n/a
I.Turks et Caïcos	0	15 471	0	0	0,85	0	-100
Australie	98	505	0	0,01	0,03	0	-100
Brésil	20 366	19 429	0	1,27	1,07	0	-100
Grèce	0	2 805	0	0	0,15	0	-100
Haïti	12 162	0	0	0,76	0	0	n/a
Chine, Rép. pop.	7 637	191 419	0	0,48	10,56	0	-100
Colombie	2 748	0	0	0,17	0	0	n/a
Danemark	3 105	32	0	0,19	0	0	-100
Équateur	418	0	0	0,03	0	0	n/a
Russie	37 840	0	0	2,36	0	0	n/a
<b>Le Monde</b>	<b>1 603 214</b>	<b>1 812 891</b>	<b>1 006 292</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-44,49</b>

Source : Global Trade Atlas, Statistique Canada.

## Annexe 8 - Valeur des exportations de homard du Québec selon la destination de 2008 à 2010

Pays Partenaire	Dollars Canadiens			% Part de Marché			%Δ 10/09
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	
États-Unis	39 895 898	38 649 861	74 268 722	89,58	90,75	94,91	92,16
France	3 279 908	2 938 619	3 433 668	7,36	6,9	4,39	16,85
Belgique	0	0	181 379	0	0	0,23	n/a
Hong Kong	5 814	32 414	126 812	0,01	0,08	0,16	291,23
Chine, Rép. pop.	0	425 750	89 134	0	1	0,11	-79,06
Suède	272 844	0	53 246	0,61	0	0,07	n/a
Suisse	89 452	99 503	30 476	0,2	0,23	0,04	-69,37
Allemagne	137 591	270 371	17 600	0,31	0,63	0,02	-93,49
Rép. Dominicaine	0	0	17 385	0	0	0,02	n/a
Espagne	39 600	86 577	16 420	0,09	0,2	0,02	-81,03
Danemark	11 951	0	16 150	0,03	0	0,02	n/a
Egypte	52 746	0	0	0,12	0	0	n/a
Japon	210 513	0	0	0,47	0	0	n/a
Russie	29 648	0	0	0,07	0	0	n/a
St-Pierre et Miquelon	0	82	0	0	0	0	-100
Norvège	5 814	0	0	0,01	0	0	n/a
Pays-Bas	25 812	50 540	0	0,06	0,12	0	-100
Antigua-Barbuda	0	257	0	0	0	0	-100
Aruba	0	1 202	0	0	0	0	-100
Bulgarie	24 696	0	0	0,06	0	0	n/a
Grèce	266 772	0	0	0,6	0	0	n/a
Haïti	0	22 206	0	0	0,05	0	-100
Taiwan	12 320	13 357	0	0,03	0,03	0	-100
Ukraine	175 000	0	0	0,39	0	0	n/a
<b>Total – Le Monde</b>	<b>44 536 379</b>	<b>42 590 739</b>	<b>78 250 992</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>83,73</b>

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

